

VOTRE BULLETIN 100% LANVOLLON



AN HÉOL

ÉCOLE

CULTURE

32

38

URGENCE: QUI APPELER?



3 Mot du maire

PV conseils municipaux

 $^{-22}$ Points sur les travaux

P25 Centre de vaccination

 $^{\sim}25$ Jardin partagé

 $^{\sim}26$ cme

 $\frac{1}{2}$ Fête foraine

 $^{ extstyle 27}$ An heol

 $^{ extstyle 32}$ Ecole

 $^{-}35$ Associations

づる Culture

P40 Divers et infos pratiques

P43 Etat Civil

Directeur de la publication arsène Nicolazic

Rédaction et photos Mairie de Lanvollon, service communication

Conception et réalisation graphique - Impression RoudennGrafik - Plérin 02 96 58 02 03 Labellisée Imprim'vert

LA **MAIRIE**

Téléphone : 02 96 70 00 28

Mail: commune.lanvollon@orange.fr

ACCUEIL DU PUBLIC

Lundi 14 h à 17 h

Mardi, Mercredi 9 h à 12 h / 14 h à 17 h

Jeudi 9 h à 12 h

Vendredi 9 h à 12 h/14 h à 17 h

Samedi 9 h à 12 h

PERMANENCES DES ÉLUS

ELU	PERMANENCE
M. NICOLAZIC - Maire	tous les matins
M. PRIGENT - 1 ^{er} adjoint Travaux - urbanisme - environnement - personnel	jeudi matin
Mme MARTIN - 2 ^{ème} adjointe Affaires scolaires - jeunesse - associations	mercredi matin
M. SAPIN – 3 ^{ème} adjoint Commerce – Numérique	mercredi matin et sur rendez-vous l'après-midi
Mme RIVOALLAND - 4 ^{ème} adjointe Affaires sociales	samedi matin sur rendez-vous
M. CHAPIN - 5 ^{ème} adjoint Finances - patrimoine - vie quotidienne	mardi matin

LA **POSTE**

HORAIRES D'OUVERTURE

Du lundi au vendredi : 9 h à 12 h / 13 h 45 $\,$ à 16 h 45 $\,$

Samedi : 9 h à 12 h

LA PERCEPTION

ACCUEIL DU PUBLIC

Du lundi au vendredi: 8 h 45 à 12 h





Chère Lanvollonnaise, Cher Lanvollonnais.

Nous entrons dans la période estivale qui coïncide avec la levée des contraintes sanitaires annoncées par le gouvernement. C'est, bien entendu, une bonne nouvelle mais il est important de conserver une prudence dans notre quotidien et éviter tout relâchement excessif qui pourrait être préjudiciable à court terme. Le centre de vaccination ouvert en janvier dernier fermera ses portes le 6 août prochain. Vous trouverez dans nos rubriques un bilan de ce centre qui a répondu aux attentes de la population.

Il me semble important de développer un dossier que j'ai déjà eu l'occasion d'évoquer antérieurement, celui de notre système d'assainissement. Notre réseau d'assainissement est vétuste et perméable dans une grande partie de la commune. Les charges organiques arrivant à la station d'épuration sont trop importantes, notamment en cas de fortes précipitations, et provoquent des débordements et des rejets dans le milieu naturel. Les directives de la préfecture (Direction Départementale des Terres et de la Mer) se sont durcies et vont avoir un impact direct sur les projets d'urbanisation et nos autorisations d'urbanisme. Par courrier du 10 mai 2021, j'ai été informé que notre système d'assainissement est non-conforme et que nos autorisations d'urbanisme (permis de construire, permis d'aménager...) seront suspendues à une amélioration de la situation épurative.

Depuis notre entrée en fonction en 2014, nous avons engagé des travaux de renouvellement jusqu'en 2017, date de la prise en compétence de l'assainissement par la communauté de communes.

Nous travaillons depuis avec les services de Leff Armor Communauté pour harmoniser nos interventions sur les réseaux, eau potable et assainissement pour Leff Armor et eaux pluviales pour la commune. C'est ainsi qu'un remplacement des conduites actuelles va être réalisé conjointement par les deux collectivités sur les rues Sainte-Anne, Duval et des Fontaines. D'autres interventions ponctuelles sont également prévues ou en cours sur plusieurs rues de la commune.

Nous espérons que ces travaux vont générer des progrès dans le fonctionnement de la station et nous permettront dès 2022 de nous libérer des contraintes liées à l'assainissement et l'urbanisme.

Autre sujet qui découle également de l'assainissement : les projets de voirie dans le périmètre urbain. Nous devons tenir compte de l'état de nos réseaux pour envisager de tels travaux.

Notre calendrier se calque sur celui de Leff Armor et nous nous adaptons à leurs priorités de renouvellement des réseaux pour définir nos programmes d'aménagement de rues.

Dans le domaine de l'animation, la foire aux puces de la Saint-Jean et le repas dansant des pompiers ont été annulés par les organisateurs.

Dans le contexte sanitaire actuel, la commune a également préféré ne pas tirer le feu d'artifice traditionnel dans le parc de la mairie.

Les élus du conseil municipal se joignent à moi pour vous souhaiter un bel été et je me tiens à votre disposition pour tout renseignement que vous jugerez utile.

Bien cordialement,

CONSEILS MUNICIPAUX

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

VENDREDI 4 DECEMBRE 2020

L'an deux mille vingt le quatre décembre, le Conseil Municipal, convoqué à 20 heures, s'est réuni à la Salle Armor-Argoat, à titre provisoire pour des raisons de sécurité sanitaire, conformément à la circulaire en date du 20 mars 2020 de la Ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales sous la présidence de Monsieur Arsène NICOLAZIC, Maire.

Etaient présents :

M. Dominique PRIGENT - M. Alain SA-PIN - Monsieur Marc CHAPIN - Mme Patricia MARTIN - Mme Roselyne DESCAMPS - M. Jacques BROUDER - Mme Véronique RIVOALLAND - Mme Marie-Françoise LIMPALAER - Mme Marie-Annick GEFFROY - Mme Annie JOUANJAN - Monsieur David RADUFE - Mme Gwenaëlle BRIGOT - M. Evence LE GOAS - M. Yann DAS-PREMONT - M. Jean-Pierre THOMAS - Mme Monique LE VOGUER

Absent représenté:

M. Florence QUATTRIN représentée par M. Dominique PRIGENT Absent non représenté : M. Pascal AU-BERT

Formant la majorité des membres en exercice.

Puis il a été procédé, en conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil municipal. Madame Patricia Martin a été désignée pour remplir ces fonctions.

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée d'ajouter à l'ordre du jour deux points :

• la prise d'une délibération afin de ne pas paralyser les investissements de la commune en début d'année 2021. deux propositions du SDE arrivées après l'envoi des convocations, ne permettant pas de les porter à l'ordre du jour.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur Le Maire à ces rajouts.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VER-BAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2020.

Monsieur Le Maire interroge l'hémicycle afin de savoir s'il y a des observations sur le compte-rendu du conseil municipal du 30 octobre 2020.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

APPROUVE le procès-verbal du 30 octobre 2020.

2. ATTRIBUTION DU MARCHÉ « PROGRAMME DE VOIRIE 2020 »

La commission d'appel d'offres s'est réunie le lundi 09 novembre 2020 afin de procéder à l'ouverture des plis et à l'analyse des enveloppes réceptionnées ce même jour, avec l'assistance à maîtrise d'ouvrage de l'Adac. Ces travaux doivent être réalisés sur :

- Cléhignaux
- Kéruzaré
- Petit Kergoat
- Grand Kergoat (tranche optionnelle)

Trois entreprises ont candidaté:

- SPTP SAS de Ploufragan
- EUROVIA de Ploufragan
- COLAS CENTRE OUEST de Guingamp

L'entreprise retenue est COLAS CENTRE OUEST pour un montant de 72 717.85 € HT pour la tranche ferme et optionnelle. Elle était la moins disante et de plus le dossier technique était solide. Madame Monique Le Voguer souhaite savoir s'il s'agit d'une voirie simple ou lourde, Monsieur Le Maire lui répond qu'il s'agit de voies de campagne sans trafic routier important et que l'on peut donc considérer en voirie simple. Il souhaite préciser que lorsque ces voies seront réalisées, toute la campagne sera faite.

Monsieur Jean-Pierre Thomas évoque les 90 mètres aux abords de la propriété de M. Dominique Prigent qui ne doivent pas être réalisés compte-tenu que celui-ci souhaite que la commune lui cède cette voirie. Il souhaite que ces informations soient portées clairement sur les documents pour éviter tout malentendu.

Monsieur Le Maire lui fait savoir qu'effectivement ces 90 mètres ne seront pas réalisés, que cela va être précisé et que la cession de la voirie communale va faire l'objet d'un déclassement après la procédure réglementaire d'une enquête publique.

Monsieur Dominique Prigent précise que le montant prévu pour cette portion pourra servir à réaliser une placette de retournement au Grand Kergoat, car les camions de la collecte de déchets sont contraints d'effectuer leurs manœuvres dans la cour d'une propriété privée.

Monsieur Le Maire propose au conseil municipal :

- D'approuver le choix de l'entreprise COLAS CENTRE OUEST de Guingamp
- De l'autoriser à signer toutes les pièces relatives à ce marché.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le choix de l'entreprise CO-LAS CENTRE OUEST de Guingamp pour un montant HT de 72 717.85 €

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce marché.

3. ATTRIBUTION DU MARCHÉ « ETUDE ET DÉMOLITION DE L'ANCIEN FOYER LOGEMENT »

La commission d'appel d'offres s'est réunie le mercredi 02 décembre pour l'analyse des plis réceptionnés le 23 novembre. La commune est assistée pour la maîtrise d'ouvrage par le cabinet EXACT de Brest. Trois cabinets ont été sollicités et seuls deux d'entre eux ont répondu :

• OPRYME INGENIERIE de Noyal

12 500 € HT.

• BATIM INGENIERIE de Plérin L'entreprise retenue est OPRYME INGE-NIERIE de Noyal pour un montant de

Monsieur Le Maire propose au conseil municipal :

- D'approuver le choix du cabinet OPRYME INGENIERIE de Noyal
- De l'autoriser à signer toutes les pièces relatives à ce marché
- De l'autoriser à signer le permis de démolir.

Monsieur Le Maire précise que le Cabinet EXACT a effectué les vérifications nécessaires sur la candidature du cabinet OPRYME INGENIERIE et que celui-ci répond à toutes les conditions requises. Qu'il est d'ores et déjà possible d'envisager que l'étude soit faite dans le 1er semestre 2021 et la démolition dans le 2nd semestre.

Madame Monique Le Voguer souhaite avoir des explications quant au cabinet Exact car en novembre 2019 une somme avait déjà été prévue au budget et aujourd'hui il faut à nouveau prévoir une dépense.

Monsieur Dominique Prigent explique qu'effectivement il fallait dans un premier temps faire une étude de faisabilité de reconversion de l'ancien foyer et, aujourd'hui, la commune lui confie la maîtrise d'œuvre.

Monsieur Jean-Pierre Thomas pointe le coût de la déconstruction qu'il estime à 300 000€ pour environ 3000 m² constructibles ; il a le sentiment que la commune ne sait pas où elle va, c'est ce qu'il a perçu lors de la commission finances.

Monsieur Le Maire lui répond qu'il y aura environ 7000 m² constructibles.

Monsieur Jean-Pierre Thomas tire la conclusion que les avis de Monsieur François Morvan et de Monsieur Jean-Louis Conan étaient cohérents, mais qu'il ne souhaite pas revenir là-dessus. Il ajoute qu'il a effectué une visite des lieux dans

le courant de la semaine, que la structure lui paraît saine ainsi que la toiture, que la salle récréative et les allées de boules auraient méritées d'être conservées et qu'à son avis ce projet va coûter cher.

Monsieur Le Maire lui fait remarquer que justement il revient toujours sur les projets électoraux de la campagne des municipales, qu'effectivement leur projet de campagne prévoyait une rénovation de ces locaux alors que Monsieur Thomas ne les avait pas visités.

Monsieur Le Maire souligne que la déconstruction n'est pas superflue, que cela va permettre de revaloriser le terrain.

Monsieur Dominique Prigent fait remarquer que la majorité se soucie des finances de la commune et qu'elle ne va pas engager les Lanvollonnais dans des dépenses monstrueuses. De plus rien n'est plus aux normes.

Monsieur Marc Chapin affirme que le terrain sera valorisé sans le bâtiment, que le site est idéal et a du potentiel.

Monsieur le Maire ajoute que ce terrain valorisé par la déconstruction va permettre d'accueillir une nouvelle population qui dynamisera le centre, ce seront de jeunes ménages avec des enfants dont les écoles pourront bénéficier. Mais que dans un premier temps, il faut tracer les grandes lignes.

Monsieur Evence Le Goas trouve regrettable que ces travaux n'aient pas été réalisés il y a une quinzaine d'années, lors de la construction de l'Ehpad, le coût à l'époque aurait été moindre.

Monsieur Le Maire rappelle qu'effectivement Côtes d'Armor Habitat, propriétaire de l'établissement, n'avait pas compris à l'époque que ces bâtiments allaient être conservés, il fallait tout démolir en même temps.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 16 voix pour et 2 contre, Madame Monique Le Voguer et Monsieur Jean-Pierre Thomas.

APPROUVE le choix du cabinet OPRYME INGENIERIE de Noyal pour un montant HT de 12 500 €.

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce marché

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer le permis de démolir.

4. RÉVISION DES TARIFS COMMU-NAUX POUR 2021

La commission finances s'est réunie le mercredi 02 décembre pour proposer au conseil municipal les nouveaux tarifs 2021.

Monsieur Le Maire fait remarquer que la commission ne souhaite modifier que peu de tarifs, en raison de la crise sanitaire et donc économique. Seuls les droits de place hors marché, les concessions cimetières, le tarif horaire du personnel technique, le forfait de branchement des eaux pluviales, la fabrication de bateaux au mètre linéaire ont été réévalués.

Madame Monique Le Voguer s'interroge sur l'augmentation des droits de place hors marché: pourquoi les pizzaiolos?

Monsieur Alain Sapin fait remarquer que ces emplacements vont être certainement remis en cause, ils nuisent aux commerces du centre-ville (qui ont des charges) et n'apportent aucun effet bénéfique aux autres enseignes. Il faut privilégier les commerçants de Lanvollon.

Madame Gwénaëlle Brigot déclare que les consommateurs s'arrêtent, commandent et repartent sans consommer ailleurs.

Madame Marie-Annick Geffroy pense quant à elle que ce genre d'agissement favorise ceux qui s'installent dans les zones.

Monsieur Jean-Pierre Thomas aurait préféré différer ces augmentations compte-tenu de la période difficile que l'on traverse.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, par 17 voix pour et 1 abstention Jean-Pierre Thomas,

APPROUVE les nouveaux tarifs qui seront applicables au 1er janvier 2021.

	Tarifs au 1/01/	2021		
			Tarifs au	1/01/2020
DÉSI	GNATION	TARIFS 2020	PROPOSITION COMMISSION	DÉCISION CONSEIL M.
	DROIT DE PL	ACE		
	Mètre linéaire	0.50 €	0.50 €	0.50 €
MARCHE	Mètre si abonné	0.40 €	0.40 €	0.40 €
HORS MARCHE	Au trimestre	30.00 €	40.00 €	40.00 €
CARAVANES (St Jean)	Semaine	10.00 €	10.00 €	10.00 €
CIRQUE-MARIONNETTES	Semanie	40.00 €	40.00 €	40.00 €
CIMETIÈRE	pour 30 ans	210.00 €	240.00 €	240.00 €
COLUMBARIUM	pour 15 ans	300.00 €	300.00 €	300.00 €
COLUMBARIUM	pour 30 ans	570.00 €	570.00 €	570.00 €
COLONIDARION	Vacation agent	10.50 €	10.50 €	10.50 €
PRESTATION FUNÉRAIRE	Vacation commune	30.00 €	tarif réglementé	tarif réglementé
	SERVICES TECHN		tarii regiemente	tam regiemente
Location du camion à l'heure		65.00 €	70.00 €	70.00 €
personnel communal	tarif horaire	45.00 €	50.00 €	50.00 €
Forfait branchement eaux pluviales pour 10 mètres		1 100.00 €	1 500.00 €	1 500.00 €
mètre supplémentaire pour branchement E.P.		70.00 €	70.00 €	70.00 €
Fabrication de bateaux mètre	linéaire	90.00€	90.00 €	90.00 €
	LOCATION SAI	LLES		
0.4.17.0.1	Particulier	500.00 €	500.00 €	500.00 €
CAUTION	Association hors Lanvollon	200.00 €	200.00 €	200.00 €
	Espace Armor A	rgoat		
Location journée artis	san-commerçant Lanvollon	150.00 €	150.00 €	150.00 €
Location journée artisar	n-commerçant hors Lanvollon	200.00 €	200.00 €	200.00 €
	Lanvollon		GRATUIT	GRATUIT
Associations	Hors Lanvollon	150.00 €	150.00 €	150.00 €
Loc. 1 j. ARMOR ARGOAT	Lanvollon	150.00 €	150.00 €	150.00 €
Loc. 1 j. Aktiviok AkdoAi	Extérieurs	230.00 €	230.00 €	230.00 €
Loc. 2 j. ARMOR ARGOAT	Lanvollon	210.00 €	210.00 €	210.00 €
	Extérieurs	360.00 €	360.00 €	360.00 €
	Espace Bernard	1		
•	san-commerçant Lanvollon	180.00 €	180.00 €	180.00 €
Location journée artisar	n-commerçant hors Lanvollon	230.00 €	230.00 €	230.00 €
Associations	Lanvollon	100.00.0	GRATUIT	GRATUIT
	Hors Lanvollon Lanvollon	180.00 €	180.00 € 180.00 €	180.00 € 180.00 €
Loc. 1 j. LOCCA	Extérieurs	260.00 €	260.00 €	260.00 €
	Lanvollon	240.00 €	240.00 €	240.00 €
Loc. 2 j. LOCCA	Extérieurs	390.00 €	390.00 €	390.00 €
Prêt vaisselle Uniquen	nent Espace Bernard Locca	50.00 €	50.00 €	50.00 €
	de vaisselle (l'unité)	0.50 €	0.50 €	0.50 €
<u> </u>	Salle Polyvalente (locations			0.00 0
	Lanvollon		GRATUIT	
Location aux Associations	Communauté de Communes Lanvollon-Plouha	160.00 €	160.00 €	160.00 €
(hors forum des associations)	Extérieures à la CC Lanvol- Ion-Plouha	220.00 €	220.00 €	220.00 €
	Lanvollon	205.00 €	205.00 €	205.00 €
Location aux particuliers	Communauté de Communes Lanvollon-Plouha	320.00 €	320.00 €	320.00 €
	Extérieurs	400.00 €	400.00 €	400.00 €
	e par services techniques ciations) Environ 2 heures	90.00 €	90.00 €	90.00 €
Possib	ilité de louer toutes les salles à la c 60 % du tarif sera alor		e (soit 5 heures) :	

Tarifs au 1/01/2021								
		TARIFS	Tarifs au 1/01/2020					
DÉSI	DÉSIGNATION		PROPOSITION COMMISSION	DÉCISION CONSEIL M.				
	Photocopies							
Dhata a a 'a	A4	0.30 €	0.30 €	0.30 €				
Photocopie	А3	0.60 €	0.60 €	0.60 €				
Associations de Lanvollon	Fourniture papier		0.10 €	0.10 €				
Associations de Lanvollon	Sans fourniture papier	0.15 €	0.15 €	0.15 €				
Associations extérieures Fourniture papier		0.15 €	0.15 €	0.15 €				
GARDERIE (1)								
la demi-heure		0.85 €	0.85 €	0.85 €				
la demi-heure (hors Lanvollon)	1.00 €	1.00 €	1.00 €				
le goûter	le goûter		0.75 €	0.75 €				
	CANTINE ⁽²⁾							
Prix du repas servi à l'école pub	3.20 €	3.20 €	3.20 €					
AUTRE								
Location mensuelle d'un terra	ain non cadastré rue Parcou Hello	210.00 €	210.00 €	210.00 €				

⁽I) Tarif applicable depuis la rentrée scolaire 2016 (2) Tarif appliqué depuis la rentrée scolaire 2016-2017

Autorisation d'engager, de liquider et mandater avant le budget 2021

Afin de ne pas paralyser les investissements de la commune en début d'année 2021, et surtout de permettre le paiement des factures, Monsieur Le Maire souhaite être autorisé à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote budget 2021, conformément aux dispositions de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précisé ci-dessous :

« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, le liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater des dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.»

La somme de 1 028 000.61€ a été inscrite au budget 2020.

Le conseil municipal après en avoir délibéré l'unanimité AUTORISE Monsieur Le Maire à engager, liquider et mandater avant le vote budget 2021, la somme de 257 000€ en investissement.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Commune de LANVOLLON - Budget COMMUNAL - BP - 2020

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	- 11
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

Chap.	Libelle	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	00,00	0,00	0.00
20	Immobilisations incorporaties (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0.00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0.00	0.00	0.00
21	Immobilisations corporelles	0,00	6,00	0.00	0.00	0.00
22	Immobilisations require en affectation (6)	0,00	0,00	0.00	0.00	0.00
23	Immobilisations en cours	0,00	0.00	0,00	0,00	0.00
	Total des opérations d'équipement	1 400 156,74	27 943,86	840 056,75	840.056,75	868 000,61
	Total des dépenses d'équipement	1 400 156,74	27 943.86	840 656,75	340 056,75	\$65,000.61
10	Dotations, fonds divers et nisserves	0,00	0.00	0,00	0.00	0.00
13	Subventions dinvestissement	0,00	0.00	0,00	0,00	0.00
16	Emprunts et dettes assimilées	157 000,00	6.00	160 000,00	160 000,00	160 000 00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,rege) (7)	0,00	0,00	0,00	0.00	0.00
26	Participat" et créances cattachées	0,00	0,00	0.00	0.00	0.00
27	Autres immobilisations financières	0.00	0.00	0,00	0.00	0.00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0.00
	Total des dépenses financières	157,600,00	6.00	160 000,00	160 000.00	160,000,00
45	Total des opé, pour compre de tiers (E)	0,00	0.00	9,00	0.00	0.00
Total d	es dépenses réelles d'investissement	1,565 156,74	27 943.86	1 000 056,75	1 000 056,75	1 028 000,61
(140	Opérat* ordre transfert entre aecéona (4)	0,00		0,00	0,00	0.00
OUT	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0.00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	1 565 156.74	27 943.86	1.000 056,75	1 000 056.75	1 028 000.61

5. MISE EN VENTE DU TERRAIN COMMUNAL DE TRESSIGNAUX

Monsieur Le Maire reprend l'historique de l'acquisition de cette parcelle: le 30 septembre 2005 le conseil municipal a délibéré pour l'acquisition de deux parcelles formant une même unité foncière sur la commune de Tressignaux, d'une superficie totale de 710 m², au prix de 30 € le m², dans l'hypothèse où la déviation serait envisagée par le Sud. Ce terrain est actuellement cultivé et d'ailleurs très bien entretenu, il faudra simplement prévenir le jardinier de la mise en vente.

Monsieur Le Maire propose de mettre ce terrain en vente au prix de 60 € le m² TTC, car renseignements pris auprès de la commune de Tressignaux, le terrain est constructible et les réseaux sont à proximité, c'est le prix pratiqué sur les communes environnantes.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE la vente du terrain sur la commune de Tressignaux au prix de 60 € TTC le m².

AUTORISE Monsieur Le Maire, à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la cession de ce bien au prix de $60 \in TTC$ le m^2 .

6. SIGNATURE DE LA CONVENTION EPFB

Créé par le décret n°2009-636 du 08 juin 2009, l'Etablissement Public Foncier de Bretagne a pour mission d'assister les collectivités publiques sur les volets fonciers de leurs projets d'aménagement, en matière d'ingénierie (expertise et conseil), d'acquisition de portage foncier et de proto-aménagement (dépollution/déconstruction). Dans ce cadre cet établissement est habilité dans la région Bretagne à procéder pour le compte des collectivités territoriales à toutes acquisitions et procédures foncières, opérations immobilières, études et travaux de nature à faciliter l'aménagement au sens de l'article L300-1 du Code de l'Urbanisme.

L'EPF Bretagne agit dans le cadre de critères d'intervention détaillés dans son Programme Pluriannuel d'Intervention (PPI) adopté par le conseil d'administration de l'EPF Bretagne le 24 novembre 2015.

Il vous est donc proposé de formaliser la demande d'accompagnement de notre collectivité auprès de l'EPF Bretagne et d'approuver la convention d'études proposée par l'établissement.

Monsieur Le Maire rappelle que l'objectif de l'étude visera à étudier les conditions de redynamisation et de développement du centre-ville et d'établir pour la municipalité un plan d'actions, une feuille de route pour les 10 ou 15 ans qui viennent. Cette feuille de route devra comprendre un volet stratégique global et sa déclinaison sous forme de propositions opérationnelles hiérarchisées, sur des enjeux identifiés, afin de permettre à la collectivité de piloter les futures opérations d'investissement dans une logique raisonnée.

Considérant que la commune de Lanvollon a sur le périmètre de son centre-ville le souhait de mener une démarche de redynamisation.

Considérant que ce projet nécessite l'ingénierie de l'EPF Bretagne

Considérant les propos de Monsieur Le Maire ci-dessus indiqué rappelant les objectifs,

Considérant que ces études fourniront des éléments d'aide à la décision sur les aspects techniques, urbains, financiers, juridiques et de programmation du projet de la collectivité en vue de le sécuriser et de préparer sa mise en œuvre

Le conseil municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur Le Maire,

après en avoir délibéré à l'unanimité APPROUVE ladite convention d'études,

AUTORISE Monsieur Le Maire à la signer ainsi que tous les documents nécessaires à son exécution.

7. SIGNATURE DE LA CONVENTION POUR LA PARTICIPATION FINAN-CIÈRE DES MASQUES GRAND PUBLIC AVEC LEFF ARMOR COM-MUNAUTÉ

Le conseil communautaire du 06 octobre dernier a pris une délibération pour la participation communale au financement des masques grand public. Leff Armor Communauté propose à la commune de signer la convention qui valide l'achat groupé, la coordination de distribution à l'ensemble de la population du territoire et du personnel communal suite à la crise sanitaire. Pour notre commune 2150 masques adultes ont été achetés au prix de 2.01€ et 179 masques enfants au prix de 0.713€. Leff Armor Communauté présentera un titre de 4 448.19€ à Lanvollon.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer la convention de participation financière des masques grand public avec Leff Armor Communauté.

8. CONTRAT GROUPE ASSURANCE « CYBER-SÉCURITÉ »

Notre prestataire informatique pour les logiciels de facturation et de paie est Berger-Levrault fourni par le CDG22. Le CDG22 pour renforcer la sécurité propose que les collectivités prennent une délibération pour mutualiser les coûts d'assurances. Cela n'engage aucunement la commune, mais cela permettra au CDG22 d'obtenir la meilleure offre possible.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de se joindre à la procédure de mise en concurrence,

Et prend acte que les prestations, garanties et taux de cotisation lui seront soumis préalablement afin que la collectivité puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat-groupe d'assurance souscrit par le Centre de Gestion à compter du 1er janvier 2021.

9. PROPOSITION DE VALIDATION DU PLAN DÉPARTEMENTAL DES ITINÉRAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNÉE.

Le 29 janvier 2019, le Conseil Départemental a actualisé les itinéraires des chemins de randonnées. Le conseil municipal doit valider les itinéraires inscrits, y autoriser le passage du public, ne pas aliéner les chemins ruraux, proposer un itinéraire de substitution en cas d'interruption du parcours, et autoriser le Maire à signer toutes les conventions nécessaires à la procédure.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

EMET un avis favorable à l'inscription au PDIPR des itinéraires de randonnées figurant au plan annexé, circuit de la Salamandre et circuit du Viaduc de Blanchardeau.

APPROUVE l'inscription au PDIPR des chemins concernés et tout particulièrement des

chemins ruraux de la commune figurant au plan annexé et y autorise le passage du public.

S'engage à :

- Garantir le passage du public sur lesdits chemins ruraux
- Ne pas aliéner les chemins ruraux inscrits au PDIPR
- Proposer un itinéraire de substitution en cas d'interruption de la continuité d'un parcours de randonnée
- Informer le Conseil Départemental de toute modification concernant les itinéraires inscrits.

AUTORISE Monsieur Le Maire, en tant que de besoin, à signer toutes les conventions ou tous les documents inhérents à cette procédure d'inscription.

10. SDE

Monsieur Le Maire explique que deux propositions du Syndicat Départemental d'Energie sont arrivées après l'envoi des convocations au conseil et, donne la parole à Monsieur Dominique Prigent qui est à l'initiative de ces demandes.

Monsieur Dominique Prigent expose les dossiers : il y a un point obscur au niveau du 26 place du Martray et deux lampes sont à remplacer qui seront alimentées en led ; de plus il faut en profiter pour ajouter des prises étanches pour la pose des guirlandes de Noël. L'opération est estimée par le SDE à 4 000 € TTC, dont un reste à charge pour la collectivité de 2 407.40 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE:

Le projet d'éclairage public concernant la rénovation et l'extension de l'éclairage public des foyers R144/199, Place du Martray, présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 4 000 € TTC (coût total des travaux majoré de 8% de frais de maîtrise d'ingénierie).

Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la TVA et percevra de notre commune une subvention d'équipement calculée selon les dispositions du règlement financier approuvé par le comité syndical du SDE le 20 décembre 2019 d'un montant de 2 407.40 €. Montant calculé sur la base de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmentée de frais d'ingénierie au taux de 8%, auquel se rapportera le dossier conformément au règlement du SDE22.

Ces montants sont transmis à titre indicatif. Le montant de notre participation sera revu en fonction du coût réel des travaux.

Les appels de fonds du Syndicat se font en une seule fois selon qu'il aura lui-même réglé à l'entreprise un ou plusieurs acomptes puis un décompte et au prorata de chaque paiement à celle-ci.

La deuxième proposition concerne la place du Général de Gaulle devant la mairie. Les deux candélabres sont fatigués, le vitrage des lanternes est cassé. L'opération consisterait à la dépose des deux mâts et la pose d'éclairage encastré qui permettrait de mettre en valeur les piliers de la Mairie. Le coût total est estimé à 3 900 € TTC pour une participation financière de la commune de 2 347.22 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE:

Le projet d'éclairage public concernant la dépose de 2 mâts d'éclairage public foyers 266/267 et la pose de 2 éclairages encastrés Place du Général de Gaulle, présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 3 900 € TTC (coût total des travaux majoré de 8% de frais de maîtrise d'ingénierie).

Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la TVA et percevra de notre commune une subvention d'équipement calculée selon les dispositions du règlement financier approuvé par le comité syndical du SDE le 20 décembre 2019 d'un montant de 2 347.22 € TTC. Montant calculé sur la base de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmentée de frais d'ingénierie au taux de 8%, auguel se rapportera le dossier conformément au règlement du SDE22.

Ces montants sont transmis à titre indicatif. Le montant de notre participation sera revu en fonction du coût réel des travaux.

11. INFORMATIONS DIVERSES

Personnel communal : Arrivée de Gwénaëlle LE LOUET depuis le 24 novembre dernier à la mairie au poste d'agent comptable.

Monsieur Alain Sapin indique que l'éclairage de Noël est terminé et fé-

licite le travail des employés communaux pour leur efficacité. Un plafond lumineux a été installé au niveau de la place du Martray; de plus un sapin de Noël, offert par Madame Annie Jouanjan, égaie la place. Une mise en scène autour d'une boîte aux lettres crée également une animation.

Madame Marie-Annick Geffroy souhaite savoir quelle commission s'occupe des illuminations.

Monsieur Alain Sapin lui répond qu'il n'y en a pas, mais que l'on pourrait l'adjoindre à la commission évènementielle.

Madame Gwenaëlle Brigot qui représente l'association COMARA explique que cette année les commerçants n'ont pas pu organiser de goûter ni d'animations comme les années passées, mais que dans la boîte aux lettres il est possible de déposer des dessins, que 2 catégories sont représentées (enfants et adultes) et que des bons d'achat seront distribués pour récompenser les « œuvres ». Cette opération se terminera le 28 décembre.

Monsieur Dominique Prigent informe que la grille de l'église fabriquée par l'entreprise Lopin sera posée avant la fin de l'année.

Madame Patricia Martin indique que les associations sportives pour les enfants pourront reprendre à compter du 15 décembre.

Madame Véronique Rivoalland a organisé la collecte des denrées sous couvert de la banque alimentaire. Cette collecte s'est déroulée les 27 et 28 novembre, elle a pu constater la générosité de la population car 1,5 tonne a été collectée. Elle remercie très chaleureusement les personnes qui se sont mobilisées pour lui prêter main forte.

Les colis de Noël pour les personnes de plus de 80 ans seront distribués à compter du 12 décembre. Le bulletin municipal est en cours de préparation. Monsieur Dominique Prigent apporte des explications sur la Maison France Service.

Leff Armor Communauté souhaite mettre en place une itinérance qui sillonnerait les communes. Monsieur Le Maire ne croit pas à ce mode d'informations et Monsieur Alain Sapin ne comprend pas le fonctionnement de Leff Armor Communauté, il ne veut surtout pas qu'une facture soit présentée à la commune d'ici deux ou trois ans sous forme de CLECT. Monsieur Le Maire refusera de payer une quelconque participation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance s'est levée à 21 heures 45 minutes.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU VENDREDI 22 JANVIER 2021

L'an deux mille vingt et un le vingtdeux janvier, le Conseil Municipal convoqué, à 20 heures, s'est réuni à la Salle Armor Argoat, à titre provisoire pour des raisons de sécurité sanitaire, conformément à la circulaire en date du 20 mars 2020 de la Ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales sous la présidence de Monsieur Arsène NICOLAZIC, Maire.

Etaient présents :

M. Dominique PRIGENT - M. Alain SA-PIN - Monsieur Marc CHAPIN - Mme Patricia MARTIN - M. Jacques BROU-DER - Mme Véronique RIVOALLAND - Mme Marie-Françoise LIMPALAER - Mme Marie-Annick GEFFROY - Mme Annie JOUANJAN -Mme Florence OLIATRIN -

Mme Gwenaëlle BRIGOT -M. Evence LE GOAS - M. Yann DASPREMONT -Mme Monique LE VOGUER

Absents représentés :

M. David RADUFE représenté par Mme Véronique RIVOALLAND Mme Roselyne DESCAMPS représentée par Mme Marie-Annick GEFFROY M. Jean-Pierre THOMAS représenté par Mme Monique LE VOGUER

Absent non représenté : M. Pascal AUBERT

Formant la majorité des membres en exercice.

Puis il a été procédé, en conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil municipal.

Madame Patricia Martin a été désignée pour remplir ces fonctions.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VER-BAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 DÉCEMBRE 2020

Monsieur Le Maire interroge l'hémicycle afin de savoir si des observations

sont à apporter à la rédaction du procès-verbal du 04 décembre 2020.

Madame Marie-Annick Geffroy rappelle qu'elle avait signalé que 3 lampadaires ne fonctionnent pas rue Sainte-Anne et qu'elle aimerait que cette intervention figure au procès-verbal. La remarque est prise en compte et le procès-verbal est modifié en conséquence.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 04 décembre 2020.

2. RÉNOVATION ET EXTENSION DE LA SALLE ARMOR-ARGOAT

Cet ancien magasin agricole n'a fait l'objet d'aucune rénovation, depuis son achat en 1995 par la commune. La commission travaux s'est réunie le jeudi 21 janvier et a étudié ce projet de rénovation et d'extension.

Monsieur Le Maire informe qu'une candidature à l'appel à projets « plan de relance» a été adressée le 23 décembre 2020 au Conseil Départemental pour pouvoir bénéficier de 25% de subvention. Ce dossier doit être accompagné d'une délibération actant le principe de l'opération. Monsieur Le Maire laisse la parole à M. Dominique Prigent qui va présenter le projet pour sa partie technique et ensuite à M. Marc Chapin qui présente La financière.

Monsieur Dominique Prigent présente le projet : dans un premier temps, il est nécessaire de réaliser à la fois une étude amiante par rapport à la toiture ainsi qu'une étude thermique du bâtiment. Le projet présente une toiture en bac acier isolé et l'isolation du bâtiment sera réalisée par l'extérieur. Le sas d'entrée sera orienté Est pour préserver au maximum de l'exposition à la pluie et au vent. Les larges vitrines seront remplacées par de nouvelles menuiseries en bandeaux, permettant une diffusion de l'éclairage naturel, plus isolantes d'un point de vue thermique, mais aussi phonique. Une

extension permettra de créer un office, des vestiaires, un bloc sanitaire ainsi que des rangements pour stocker le matériel de la salle et le matériel des associations. Un revêtement en PVC classé U4P3 viendra recouvrir le sol carrelé. Le choix du chauffage n'est pas encore arrêté, il le sera à l'issue de l'étude thermique, mais on s'oriente plutôt vers un chauffage électrique qui permet une montée en température rapide. A l'arrière de la salle deux allées de boules couvertes seront réalisées. Cette extension sera pourvue d'une ossature bois et les murs seront traités en bac acier comme la salle pour un ensemble harmonieux. Il n'y aura pas d'accès direct entre la salle et le boulodrome pour limiter le nombre de personnes. Cette salle rénovée accueillera dans d'excellentes conditions les associations, elle sera classée en 5ème catégorie et pourra recevoir 200 personnes maximum.

Madame Monique Le Voguer demande le nombre de personnes qui assistent au repas des aînés ?

Monsieur Le Maire lui répond que 200 personnes y participent, mais que la salle Armor Argoat n'est pas prévue pour ce genre de manifestation, d'ailleurs, il n'y aurait pas de place pour danser. Cette salle est destinée aux associations qui occupent actuellement la salle récréative qui doit être démolie.

Madame Monique Le Voguer ne trouve pas que l'emplacement du boulodrome à l'arrière de la salle soit une bonne idée, elle aurait préféré qu'il soit ailleurs.

Monsieur Dominique Prigent rappelle qu'au contraire, ce sont plutôt les associations composées de personnes d'un certain âge qui occupe le boulodrome, l'emplacement est donc approprié.

Madame Monique Le Voguer demande si d'autres personnes pourront y accéder ? Notamment les adhérents à la gymnastique qui lui ont fait part du manque de place à la salle Bernard Locca ? Pourquoi les sanitaires ne sont pas prévus dans l'enceinte du boulodrome ? Dominique Prigent lui répond que cette salle pourra être louée, comme actuellement et, le boulodrome pourra être utilisé dans ces conditions. La clé sera à retirer en mairie. Les sanitaires feraient augmenter le coût du projet et ils existent dans la salle donc c'est inutile. M. Patricia Martin explique que les adhérents à la gymnastique ne peuvent actuellement pratiquer leur activité sportive à cause du Covid, car la distanciation ne peut être respectée dans la salle.

Monsieur Evence Le Goas souhaite savoir si le boulodrome sera isolé. Dominique Prigent lui répond que non, seulement en toiture. Monsieur Le Maire ajoute que ce projet pourra évoluer dans le temps.

Monsieur Marc Chapin présente la partie financière. Il explique que ce sont deux projets, l'un concerne la rénovation de la salle et l'autre la construction de deux allées de boules, car ce sont deux bâtiments différents avec des financements différents et distincts. Le tableau suivant est présenté:

Madame Monique Le Voguer estime que le prix du boulodrome est trop élevé, que cet investissement pour deux allées est très important. Pour la salle Armor Argoat, c'est correct car, il nous faut une salle.

Monsieur Marc Chapin lui précise qu'il ne s'agit que d'une estimation, que l'architecte s'est basé sur un prix moyen, mais qu'au niveau de l'appel d'offre elle évoluera certainement en notre faveur.

Monsieur Le Maire ajoute que l'espace dédié au boulodrome n'est pas figé, il pourra évoluer dans le temps.

Monsieur Evence Le Goas, quant à lui, ne trouve pas ce projet très élevé sachant qu'il peut être évolutif. Madame Patricia Martin rappelle que les lieux pourraient être loués le week-end.

Monsieur Marc Chapin a calculé que le prix au m² est de moins de 700 € soit la moitié du coût normal au m², donc cela paraît être cohérent.

Monsieur Le Maire rappelle qu'il est nécessaire de recréer un espace pour les boulistes, que les clubs attendent ce projet.

Entendu les exposés de Messieurs Prigent et Chapin,

Le conseil municipal après en avoir délibéré

APPROUVE l'opération de rénovation et extension de la salle Armor Argoat par 17 pour et 2 contres, M. Monique Le Vo-

PROJET ARMOR-ARGOAT +	BOULODROME		
	нт	TTC	TVA
Rénovation des 216 m² d'Armor-Argoat	111 467.00 €		
Extension sur 77 m² d'Armor-Argoat	85 950.00 €		
Projet Armor- Argoat	197 417.00 €	236 900.40 €	39 483.40 €
Boulodrome 172 m² 2 allées	116 960.00€	140 352.00 €	23 392.00 €
Maitrise d'œuvre + CSPS + divers contrôles	35 100.00 €	42 120.00 €	7 020.00 €
TOTAL CHARGES INVESTISSEMENTS		419 372.40 €	
SUBVENTIONS SUR PROJET ARMOR ARGOAT		108 579.35 €	
plan de relance département	25.00%	49 354.25 €	
plan 2021 Etat	30.00%	59 225.10 €	
SUBVENTIONS SUR BOULODROME			
plan 2021 Etat	30.00%	35 088.00 €	
RECUPERATION DE TVA		62 875.40 €	
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENTS		206 542.75 €	49.25% du TTC
RESTE A FINANCER SUR LE BUDGET		212 829.65 €	

guer et M. Jean-Pierre Thomas par rapport au prix annoncé.

3. ATTRIBUTION DU MARCHÉ « RÉHABILITATION DES RÉSEAUX D'EAUX PLUVIALES, RUES DES FONTAINES, EDOUARD DUVAL ET STE ANNE.

La maîtrise d'œuvre pour cette étude a été confiée à l'entreprise OCEAM pour un montant de 14 150 € HT. Leff Armor a souscrit un marché pour sa part assainissement et eau potable, la commune doit également valider le marché pour sa part eau pluviale.

Monsieur Le Maire précise que le coût des travaux est estimé à plus de 288 000€ HT. Monsieur Dominique Prigent expose la situation en indiquant que ces rues posent problèmes du point de vue de l'assainissement mais aussi pour les eaux pluviales, la DDTM a déjà alerté et a signifié que de nouvelles constructions ne pourront être réalisées sans travaux. Monsieur Le Maire reprend la parole et souligne que les travaux vont générer des nuisances pour les riverains mais qu'ils sont nécessaires. Il est indispensable de réduire le problème des

eaux rejetées à la station d'épuration. Parallèlement des travaux d'aménagement seront réalisés sur ces rues. Il ne faut pas imaginer que le prix de l'eau va baisser. M. Alain Sapin ajoute que les entreprises du secteur seront également impactées, que les élus en sont conscients, mais que c'est un mal nécessaire.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le choix du l'entreprise OCEAM pour la maîtrise d'œuvre de l'étude de réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales, rue des Fontaines, Edouard Duval et Ste-Anne au prix de 14 150 € HT.

4. TAXE D'HABITATION SUR LES LOGEMENTS VACANTS

Monsieur le Maire explique les modalités d'application de la THLV, les communes ont la possibilité d'instaurer une THLV pour les logements inoccupés depuis plus de 2 ans et non meublés. Cette taxe est calculée sur la base de la valeur locative du bien multipliée par le taux d'imposition communale, selon les mêmes modalités que les résidences secondaires, c'est-à-dire sans abattement

pour personne à charge ou handicapée. Il s'agit d'une incitation aux propriétaires à rénover, vendre ou louer le bien. Cette taxe votée serait perceptible à partir de 2023.

Vu l'article 1407 bis du code général des impôts

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

DECIDE d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation.

Taxe sur les friches commerciales

Monsieur Le Maire reprend la parole et présente cette autre taxe que la commune peut instaurer, qui est due par les propriétaires de certains biens inexploités. La mise en place de cette taxe a pour objectif d'inciter les propriétaires à exploiter ou à louer leurs biens pour lutter contre la vacance commerciale. Le bien doit être vacant depuis plus de deux ans. L'assiette de la taxe est constituée de la valeur locative multipliée par le taux d'imposition communal et est évolutif : 10% la 1ère année, 15% la 2ème année et 20% la 3ème année, mais la commune peut décider d'augmenter ce taux sans dépasser le double soit (20% 30% ou 40%). Cette taxe doit inciter les propriétaires à remettre ces magasins en état, à les exploiter, ou à les vendre.

Monsieur Evence Le Goas et Madame Monique Le Voguer interrogent sur la notion de friche ? A partir de quel moment on considère que c'est une friche.

Monsieur Le Maire précise que visuellement la friche peut être constatée, qu'il s'agit de vitrine à l'abandon, à l'enseigne et aux murs souvent défraîchis.

Madame Véronique Rivoalland ajoute qu'il faut prendre en compte la volonté du propriétaire à remettre sur le marché son bien.

Madame Monique Le Voguer demande si les propriétaires peuvent avoir des aides pour rénover ou aider à promouvoir leur commerce. Monsieur Le Maire répond que Leff Armor Communauté peut effectivement aider, il faut se rapprocher de leur service.

Madame Gwenaëlle Brigot informe que le « Pass Commerce Artisanat » n'aide que l'exploitant et non le propriétaire. VU l'article 1530 du code général des

VU l'article 1530 du code général des impôts permettant au conseil d'instaurer et de majorer les taux de la taxe annuelle sur les friches commerciales dans la limite du double,

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE d'instaurer et de majorer les taux de la taxe, ils seront donc appliqués de la sorte :

- 20% la première année
- 30% la seconde année
- Et 40% à compter de la troisième année d'imposition.

CHARGE Monsieur Le Maire de notifier cette décision aux services fiscaux.

5. INFORMATIONS DIVERSES

• Le centre de vaccination : La commune a été sollicitée et a répondu favorablement pour ouvrir un centre de vaccination sur Lanvollon. Il ouvrira jeudi 28 janvier, la mise en place a été réalisée en partenariat avec l'ARS, la sous-préfecture, Leff Armor Communauté, les infirmières de Lanvollon. Le centre sera ouvert à tous, pas simplement aux Lanvollonnais, il fonctionnera une journée par semaine et sera en capacité de vacciner entre 120 et 140 personnes par jour. Monsieur Alain Sapin souhaite souligner l'exemplarité des infirmières de Lanvollon qui se sont tout de suite portées volontaires pour opération. Madame Véronique Rivoalland proposera dans la mesure du possible aux personnes esseulées de les aider, pour la prise de

- rendez-vous.
- Questionnaire et cartographie: une ballade urbaine avait été proposée avec l'atelier TLPA, chargé du dossier de revitalisation du centre-ville, qu'il est impossible d'honorer ce rendez-vous en raison des conditions sanitaires. Un questionnaire va donc être proposé ainsi qu'une carte interactive qui permettra à chacun de s'exprimer sur le sujet et d'enrichir le diagnostic. Ces documents seront insérés dans le prochain bulletin municipal.
- Bons de 10€ : Afin d'aider les restaurateurs de Lanvollon, il est proposé au conseil municipal de voter un bon de 10 € qui serait distribué aux personnes de plus de 65 ans qui n'ont pas eu la possibilité d'assister au repas des Aînés en 2020 compte-tenu de la situation sanitaire. Ce bon permettrait aux Lanvollonnais de plus de 65 ans de commander un repas à emporter ou d'attendre la réouverture des restaurants de Lanvollon. Il serait valable jusqu'au 31 août 2021. Chaque restaurant nous adressera le listing des personnes ayant consommé un repas et la commune versera directement à l'établissement la somme dû.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le soutien de la commune à la relance de l'activité locale de restaura-

Madame Marie-Annick Geffroy souhaite que l'âge de la participation au repas des Aînés soit revu à la hausse, il lui semble que 65 ans n'est plus en corrélation avec l'époque. Monsieur Le Maire répond que cela demande réflexion.

Monsieur Le Maire souhaite remercier les internautes qui ont assisté à la réunion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance s'est levée à 21 heures 15.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL VENDREDI 26 FEVRIER 2021

L'an deux mille vingt et un le vingt-six février, le Conseil Municipal, convoqué à 20 heures, s'est réuni à la Salle Bernard locca, à titre provisoire pour des raisons de sécurité sanitaire, conformément à la circulaire en date du 20 mars 2020 de la Ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales sous la présidence de Monsieur Arsène NICOLAZIC, Maire.

Etaient présents:

M. Dominique PRIGENT - M. Alain SA-PIN - Monsieur Marc CHAPIN - Mme Patricia MARTIN M. Jacques BROUDER - Mme Véronique RIVOALLAND - Mme Marie-Françoise LIMPALAER Mme Marie-Annick GEFFROY - Mme Annie JOUANJAN - Mme Florence QUATTRIN

M. David RADUFE - Roselyne DES-CAMPS -Mme Gwenaëlle BRIGOT - M. Evence LE GOAS
M. Yann DASPREMONT - M. JeanPierre THOMAS - Mme Monique LE
VOGUER

Absent non représenté : M. Pascal AUBERT

Formant la majorité des membres en exercice.

Puis il a été procédé, en conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil municipal.

Madame Patricia Martin a été désignée pour remplir ces fonctions.

En préambule, Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour pour signature, une convention de groupement de commandes avec Leff Armor concernant les travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement collectif, d'eau potable et d'eaux pluviales pour les rues des Fontaines, Edouard Duval et Ste-Anne. Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte cet ajout à l'ordre du jour.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VER-BAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JANVIER 2021.

Monsieur Le Maire interroge l'hémicycle afin de savoir si des observations sont à apporter à la rédaction du procès-verbal du 22 janvier 2021.

Le conseil municipal après en avoir délibéré

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 22 janvier 2021.

2. RÉNOVATION ET EXTENSION DE LA SALLE ARMOR ARGOAT

Lors de la réunion du 22 janvier dernier, le conseil municipal a approuvé l'opération de la rénovation et d'extension de la salle Armor Argoat. La délibération a été transmise au conseil départemental pour la demande de subvention au plan de relance du département. Des demandes de subvention DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) et DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) ont été également déposées, pour chaque dossier il convient de prendre une délibération spécifique.

 Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Chapin qui expose le coût prévisionnel des travaux : le plan de financement de cette opération serait le suivant :

- Montant des travaux HT : 197 417€
- Montant des études HT : 28 100€
- Montant de la DETR : 59 225€ soit 30%
- Montant du PDR départemental : 49 354€ soit 25%
- Montant DSIL: 71 835€
- Autofinancement : 45 103€ soit 20%

Monsieur Jean-Pierre Thomas précise qu'il était absent au précédent conseil municipal, qu'il avait donné procuration à Madame Monique Le Voguer et qu'ils étaient tous deux d'accord pour dire que le projet n'est pas assez ambitieux. Il regrette qu'un boulodrome soit réalisé et qu'il aurait été plus judicieux d'agrandir cette salle pour pouvoir accueillir le repas des Aînés qui est servi dans la salle polyvalente dans des conditions inconfortables.

Monsieur Le Maire reprend la parole car les conditions d'accueil du repas des aînés sont tout à fait convenables et personne ne s'en plaint, bien au contraire.

Monsieur Dominique Prigent rappelle que ce sera une maison des associations et non une salle des fêtes, l'emplacement ne le permettrait d'ailleurs pas.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 16 voix pour et 2 contre, Monsieur Jean-Pierre Thomas et Madame Monique Le Voquer.

APPROUVE le projet d'extension et de rénovation de la salle Armor-Argoat ADOPTE le plan de financement exposé ci-dessus

SOLLICITE une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux.

 Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)

Sur le même exposé du plan de financement de la DETR,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 16 voix pour et 2 contre, Monsieur Jean-Pierre Thomas et Madame Monique Le Voguer. APPROUVE le projet d'extension et de rénovation de la salle Armor-Argoat ADOPTE le plan de financement exposé ci-dessus

SOLLICITE une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)

3. CRÉATION D'UN BOULODROME

Comme pour la salle Armor Argoat le boulodrome doit faire l'objet d'une délibération particulière pour la DETR.

Monsieur Jean-Pierre Thomas intervient pour rappeler que dans le même esprit que pour la salle Armor-Argoat, il regrette de n'avoir pas été associé au projet. Il est dommage que les toilettes soient dans la salle, seules les associations des Craquelins et des Gais lurons pourront profiter du boulodrome car celui-ci est fermé à clé.

Monsieur Le Maire précise que le boulodrome sera effectivement fermé mais que les personnes qui souhaitent jouer pourront s'adresser en mairie pour pouvoir y accéder.

Monsieur Dominique Prigent rappelle que les associations souffrent actuellement à cause de la conjoncture, qu'il est important de répondre favorablement aux demandes de celles-ci.

Monsieur Jean-Pierre Thomas trouve qu'il y a d'autres projets culturels à porter notamment une médiathèque car il n'y a pas que des retraités à Lanvollon.

Monsieur Le Maire rappelle que le conseil municipal est installé depuis mai 2020, qu'il y a eu le confinement, et que malgré tout le travail entrepris depuis cette date est important. Il faut échelonner les investissements sur le mandat.

Monsieur Marc Chapin ajoute que le mandat est court et que la commune ne peut mener de front tous les projets. Monsieur Jean-Pierre Thomas reconnaît que beaucoup de travail a été entrepris, mais que son rôle est aussi d'apporter des idées et de transmettre les demandes qu'il entend de la population et, que des choix doivent être faits. Monsieur Alain Sapin rappelle que le conseil municipal est élu pour six années et que ce n'est pas qu'une histoire d'argent car techniquement nous ne sommes pas capables de mener tous les projets de front, l'année 2021 est déjà très chargée.

Madame Monique Le Voguer regrette que lorsque l'on parle de cette salle, on parle surtout de deux associations, les Gais Lurons et les Craquelins, elle espère qu'elle servira à d'autres, comme la gymnastique, les danses bretonnes...

Monsieur Le Maire précise que comme cela a déjà été dit, cette salle servira à tous, avec des créneaux horaires.

Madame Patricia Martin insiste pour dire que ce sera un travail en concertation avec les associations pour essayer de les satisfaire dans la mesure du possible.

Monsieur Marc Chapin expose le coût prévisionnel du boulodrome qui serait le suivant, sachant que ce projet n'est éligible qu'à la DETR

- Montant des travaux HT : 116 960€
- Montant de la DETR : 35 088€ soit 30%
- Autofinancement: 81 872€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 16 voix pour et 2 contre, Monsieur Jean-Pierre Thomas et Madame Monique Le Voguer.

APPROUVE le projet de création du boulodrome.

ADOPTE le plan de financement exposé ci-dessus

SOLLICITE une subvention au titre de la DETR.

4. PARCOURS DE SANTÉ

Monsieur Dominique Prigent expose la situation : une demande de subvention DETR a été déposée pour créer un parcours de santé en bordure de la RD6 sur les parcelles A1517, A2302, A2300, A1336, propriétés de la commune. L'objectif du projet est la valorisation de l'espace et des parcelles pour un nouvel équipement sportif et de loisirs. Il s'agit de créer un parcours sportif pour tous dans un environnement naturel et sécurisé. Le SMEGA (Syndicat Mixte d'Environnement du Goëlo et de l'Argoat) a rédigé en septembre 2015 un rapport sur les zones humides. La DDTM semble maintenant hostile au projet de parcours de santé car le chemin PMR détruirait de la zone humide. Nous sommes dans l'attente d'une décision de la DDTM;

Monsieur Jean-Pierre Thomas est plutôt favorable au projet, mais si les subventions ne sont pas allouées, celui-ci sera-t-il mené à terme ? Monsieur Le Maire lui précise que ce n'est pas une question de subvention mais de projet, même sans subvention, il sera maintenu, 500 arbres ont déjà été plantés.

Monsieur Marc Chapin expose le coût prévisionnel de l'opération :

- Montant des travaux HT : 18 075€
- Montant de la DETR : 5 423€ soit 30%
- Autofinancement : 12 652€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité.

APPROUVE le projet de création du parcours de santé.

ADOPTE le plan de financement exposé ci-dessus.

SOLLICITE une subvention au titre de la DETR.

5. TRAVAUX DE CHAUFFAGE DE L'ÉGLISE

Monsieur Le Maire expose la situation, depuis une vingtaine d'années les commissions de sécurité émettent des prescriptions sur la chaudière de l'église. La sous-préfecture de Guingamp a adressé à la collectivité plusieurs injonctions pour réaliser des travaux de mise aux normes et de conformité. Cette chaudière aurait été installée dans les années 1970.

Monsieur Marc Chapin explique que le coût des travaux de conformité notamment l'isolation du local par des parois coupe-feu est important et les sociétés contactées ne souhaitent pas intervenir tant ce chantier est complexe. A compter du 1er janvier 2022 il sera interdit de poser une chaudière fioul. Il est donc proposé de remplacer cette installation par des chauffages radiants. Ce système de chauffage instantané s'adapte à la fréquentation des lieux. Il est composé de rosaces et d'appliques murales directionnelles. Monsieur Jean-Pierre Thomas ajoute qu'il a proposé lors de la commission travaux que la sacristie soit également chauffée. Monsieur Marc Chapin rappelle que c'est un devis estimatif que rien n'est arrêté. Monsieur Dominique Prigent précise que le devis a été fait chez un artisan local.

Monsieur Marc Chapin expose le coût prévisionnel de l'opération :

- Montant des travaux HT : 28 000€
- Montant de la DETR : 8 400€ soit 30%
- Autofinancement : 19 600€ Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité.

APPROUVE le projet de travaux de chauffage de l'église

ADOPTE le plan de financement exposé ci-dessus

SOLLICITE une subvention au titre de la DETR.

6. S.D.E. RÉNOVATION DES FOYERS, RUES DU TRÉGOR, BRY ET IMPASSE CHARLES GUILLOU

Monsieur Le Maire expose la situation, suite à l'intervention de l'entreprise Le Du chargé de l'entretien des installations d'éclairage public pour la collectivité, il s'avère nécessaire de remplacer quatre foyers vétustes situés « La Ville Neuve » Impasse Charles Guillou, rue du Trégor. Le coût total de l'intervention est estimé à 3 862.08€ TTC et le reste à charge pour la commune serait de 2 324.40€ TTC.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le remplacement des quatre foyers pour la somme estimative de 2 324.40€ restant à charge de la commune, et dit que cette somme sera inscrite au budget primitif.

7. SUBVENTIONS 2021

Monsieur Le Maire rappelle que la commission finances a eu lieu le mardi 23 février pour examiner les demandes de subventions. La commission propose au conseil municipal qui décide des montants alloués.

Monsieur Evence Le Goas fait remarquer l'augmentation allouée aux J.S.P. qui n'ont pu participer aux diverses opérations pour réaliser des bénéfices. Comme exposé lors de la commission finances, il rappelle que ce sont des jeunes très dévoués, que leur participation aux JSP est conditionnée par leur comportement et de surcroît par leurs résultats scolaires.

Monsieur Jean-Pierre Thomas ajoute que leur participation citoyenne est à encourager et à souligner, ils participent aux commémorations. De plus, il s'agit d'un véritable engagement car les tenues sont à la charge des familles.

Madame Monique Le Voguer souhaite aussi souligner leur dévouement et leur implication qui est remarquable.

Madame Marie-Annick Geffroy trouve que la somme de 300 € proposée pour la bibliothèque est modique, car

ASSOCIATIONS LOCALES	Décision 2020	Proposition	décision CM
Amicale Laïque	475	475	475
A.P.E.L (PdD)	475	475	475
Collège de Plouha	0	20	20
U.S.E.P (association sport Ecole publique)	238	238	238
La Cordée (association sportive Ecole privée)	400	400	400
Tennis Club Lanvollon-Goudelin	984	82€/adhé- rent Lan	82€/adhé- rent Lan
J.S.L	2830	2830	2830
Jeunesse Sapeurs-Pompiers	200	300	300
Bibliothèque pour tous	300	300	A REVOIR PROCHAIN CONSEIL
Club des craquelins	100	100	100
Les Gais Lurons	100	100	100
Korollerien Lannon	300	300	300
Pêche AAPPMA	100	100	100
Chasseurs	100	100	100
SOCIAL	Décision 2020	Proposition 2021	décision CM
Restos du Cœur	50	50	50
Secours Populaire Plouha	100	100	100
Secours catholique Plouha	100	100	100
C.C.A.S	7000	7000	7000
ANCIENS COMBATTANTS	Décision 2020	Proposition 2021	décision CM
A.N.A.C.R	100	0	0
F.N.A.C.A	100	100	100
U.N.C	100	100	100
VIE COMMERCIALE	Décision 2020	Proposition 2021	décision CM
COMARA	750	400	400
FORMATION (25 € : apprenti)	Proposition 2020	Proposition 2021	décision CM
Bâtiments CFA	50	100	100
Maison rurale de Plérin	0	25	25
SANTE	Décision 2020	Proposition 2021	décision CM
ASEFP	20	20	20
Leucémie espoir	20	20	20
France Adot	20	20	20
PLB muco		20	20
SNSM	30	30	30
Protection civile	75	75	75
Prévention routière	0	20	20
cidff		20	20

les livres coûtent cher. De plus la bibliothèque souhaite acquérir un ordinateur et un logiciel de gestion des livres. Monsieur Alain Sapin confirme qu'une demande en ce sens a été adressée en mairie.

Monsieur Le Maire propose de retirer cette subvention pour l'instant et de la soumettre au prochain conseil.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité.

APPROUVE les propositions de subventions ci-dessus et d'inscrire ces dépenses au budget fonctionnement 2021.

8. CONVENTION OGEC.

En annexe : proposition de convention.

Monsieur Le Maire rappelle que l'école du Sacré-Cœur est sous contrat d'association, que la convention actuelle date de 2011et doit être revue. Cette convention établie les règles de participation de la commune aux frais de fonctionnement des classes de l'école du Sacré-cœur. Monsieur Le Maire en donne lecture.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE les conditions d'octroi et les modalités de mise en œuvre de la convention.

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer ladite convention.

9. RAJOUT DE LA CONVENTION « GROUPEMENT DE COMMANDE LEFF ARMOR COMMUNAUTÉ »

Comme Monsieur Le Maire l'a expliqué en préambule, une convention de groupement de commandes avec Leff Armor concernant les travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement collectif, d'eau potable et d'eaux pluviales pour les rues des Fontaines, Edouard Duval et Ste-Anne, doit être signée. Pour rappel, la commune a la compétence eaux pluviales et Leff Armor l'eau potable et l'assainissement. Le coût des travaux à la charge de la commune est estimé à 300 000€. Ces travaux sont nécessaires car ils conditionnent les futures obtentions de permis de construire.

Monsieur Jean-Pierre Thomas fait remarquer que les journaux ont relaté cet état de fait, pas particulièrement sur Lanvollon, que c'est une prise de conscience collective. C'est un problème général qui est maintenant pris en compte, les élus lanvollonnais du mandat précédent ne sont donc pas à blâmer.

Monsieur Le Maire veut rétablir la vérité et rajoute que lorsque le budget assainissement a été transféré, ces 500 000€ auraient pu servir à l'entretien des réseaux.

Monsieur Dominique Prigent précise qu'avant d'engager un programme de voirie, les réseaux sont à vérifier et à refaire si nécessaire. En 2005, un schéma directeur avait été réalisé et les travaux étaient programmés, mais rien n'a été fait. Le coût de ces travaux aujourd'hui va engendrer une augmentation du prix de l'eau.

Monsieur Le Maire donne lecture des missions de Leff Armor abordées dans cette convention.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE les dispositions de la convention liant la commune à Leff Amor Communauté

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer ladite convention.

10. RYTHMES SCOLAIRES

Le décret 2017-1108 du 27 juin 2017 permet aux collectivités qui le sou-

haitent d'organiser la semaine scolaire sur 4 jours plutôt que sur 4 jours ½. Il s'agit d'une dérogation qui nécessite l'adoption d'une délibération du conseil municipal. En raison du contexte sanitaire actuel, les dispositions du décret n° 2020-632 du 25 mai 2020 ont permis que les dérogations obtenues pour l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours qui arrivaient à échéance au terme de l'année scolaire 2019-2020 soient prolongées d'un an.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

APPROUVE la demande de dérogation pour la semaine de 4 jours pour la rentrée scolaire 2021.

AUTORISE Monsieur Le Maire à soumettre cette proposition au Directeur Académique des Services de l'Education Nationale.

11. INFORMATIONS DIVERSES

- Le centre de vaccination : Monsieur Le Maire souhaite signaler que tout le monde est très satisfait de l'organisation. Madame Véronique Rivoalland remercie le personnel du secrétariat pour le travail d'inscription réalisé.
- Copil TLPA: La réunion était très intéressante, les 80 questionnaires recueillis permettront de tracer une

ligne directrice. L'étude donnera l'orientation des trois scenarii.

- Bons de 10€ : ils ont été adressés aux personnes de plus de 65 ans pour soutenir les restaurants.
- Office du Tourisme : ouverture fin juin 2021
- Travaux de voiries : Kéruzaré et Cléhignaux sont en cours et devraient se terminer prochainement. Des miroirs vont être apposés pour sécuriser des sorties de véhicules, notamment rue Saint-Yves.
- Festivités : Le 28 mars manifestation pour les malentendants. Les autres festivités sont pour l'instant suspendues

Monsieur Yann Daspremont fait remarquer que Monsieur Pascal Aubert est à nouveau absent ce soir et sans représentation, il ne trouve pas cela très respectueux vis-à-vis des électeurs, il s'agit de la sixième absence consécutive. Monsieur Le Maire lui donne lecture des textes en vigueur, qui ne permettent pas d'exclure un conseiller municipal, même s'il ne participe pas aux réunions du conseil sans s'y faire représenter.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

VENDREDI 26 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le 26 mars, le Conseil Municipal, convoqué à 19 heures s'est réuni à la Salle Bernard Locca, à titre provisoire pour des raisons de sécurité sanitaire sans public, conformément à la circulaire en date du 20 mars 2020 de la Ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales sous la présidence de Monsieur Arsène NICOLAZIC, Maire.

Etaient présents :

M. Dominique PRIGENT - Mme Patricia MARTIN - Mme Véronique RI-VOALLAND

Mme Marie-Françoise LIMPALAER - M. Marc CHAPIN - M. Jacques BROUDER

M. Evence LE GOAS- Mme Annie JOUANJAN - M. David RADUFE -Mme Gwenaëlle BRIGOT

Mme Florence QUATTRIN - Mme Monique LE VOGUER - M. Jean-Pierre THOMAS

M. Pascal AUBERT

Madame Marie-Annick GEFFROY arrivée à 19 heures 10

Monsieur Alain SAPIN arrivé à 19 heures 50.

Absents représentés :

Madame Roselyne DESCAMPS a donné procuration à Madame Marie-Annick GEFFROY

Monsieur Yann DESPREMONT a donné procuration à Monsieur Arsène NI-COLAZIC Formant la majorité des membres en exercice.

Puis il a été procédé, en conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil municipal. Madame Patricia Martin a été désignée pour remplir ces fonctions.

Monsieur Le Maire introduit la séance par un long hommage à Monsieur Raymond LEARD, qui nous a quittés le 07 mars dernier. Monsieur Raymond LEARD était très impliqué dans la vie municipale et était apprécié de tous. Monsieur Le Maire demande à l'assemblée de respecter une minute de silence.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VER-BAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FÉVRIER 2021

Monsieur Le Maire interroge l'hémicycle afin de savoir si des observations sont à apporter à la rédaction du procès-verbal du 26 février 2021.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 26 février 2021.

2. FINANCES

Election d'un président en vue du vote des comptes administratifs

Monsieur Le Maire rappelle que conformément à l'article L.121-14 du CGCT, dans les séances où le compte administratif du maire ou du Président est débattu, l'assemblée délibérante élit son président. Le Maire peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité.

DESIGNE Monsieur Marc Chapin comme Président de la séance du vote des comptes administratifs du lotissement de l'Orée du bois, du lotissement St-Yves et du budget principal de la commune.

Comptes 2020

> Budget Lotissement l'Orée du Bois (Kéruzaré)

• Compte de Gestion

Après s'être fait présenter le budget primitif 2020, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations

d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant la régularité des opérations.

Le conseil municipal statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

DECLARE que le compte de gestion dressé par Monsieur Le Trésorier n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

APPROUVE le compte de gestion à l'unanimité.

Compte Administratif

Monsieur Le Maire quitte légalement la séance, Monsieur Marc Chapin prend la présidence afin de procéder au vote du compte administratif du budget l'Orée du Bois.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité ;

APPROUVE le compte administratif 2020 du budget du lotissement l'Orée du Bois, lequel peut se résumer ainsi : Section de fonctionnement : dé-

penses: 1 340.00€ Recettes: 421 094.05€

Section d'investissement : aucune dépense ni recette

> Budget principal

• Compte de gestion

Après s'être fait présenter le budget primitif 2020, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer

dans ses écritures;

Considérant la régularité des opérations,

DECLARE que le compte de gestion dressé par Monsieur Le Trésorier n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

APPROUVE le compte de gestion à l'unanimité.

• Compte administratif

Monsieur Le Maire quitte légalement la séance, Monsieur Marc Chapin prend la présidence afin de procéder au vote du compte administratif du budget principal.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité.

APPROUVE le compte administratif 2020 du budget principal, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement : dé-

penses : 1 213 663.79€ recettes : 1 727 380.69€

Section d'investissement : dépenses :

837 565.80€

recettes: 981 556.76€

Le conseil municipal, après avoir approuvé le compte administratif 2020

STATUE sur l'affectation du résultat de fonctionnement à l'unanimité.

CONSTATANT un excédent de fonctionnement de 513 716.90€

DECIDE d'affecter la somme de 513 716.90€ au compte 1068 (réserves-excédent de fonctionnement capitalisé).

Approbation des taux d'imposition

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient chaque année de délibérer sur les taux d'imposition de la taxe foncière « bâti », la taxe foncière « non bâti ». Il propose de ne pas revaloriser ceux-ci.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité.

ADOPTE les taux d'imposition 2021 suivants :

	bases prévisionnelles	taux	produit fis- cal attendu
taxe d'habitation			353 002
taxes foncières sur le bâti	2 056 000	27.87%	573 007
taxes foncières sur le non bâti	23 600	80.47%	18 991
		TOTAL	945 000

AMORTISSEMENTS au 01/01/2016

СОМРТЕ		imp	Désignation	VALEUR	DUREE	TAUX	MONTANT	ANNEE n		RESTE
2041483	2015	28041483	effacements	5 027,41	1	100	5 027,41	1	5027	0
2041512	2015	28041512	effacements	91 981,78	20	5	4 599,09	1	4599	87383
2041581	2015	28041581	effacements	75 063,85	20	5	3 753,19	1	3753	71311
2041582	2015	28041582	effacements	290 706,93	20	5	14 535,35	1	14535	276172
204171	2015	2804171	effacements	1 611,36	1	100	1 611,36	1	1611	0
Total				464 391,33			29 526,40		29526	434865

CONSIDERANT que les dotations aux amortissements des immobilisations constituent des dépenses obligatoires pour les comptes de classe 204;

CONSIDERANT qu'ainsi, la commune doit procéder à l'amortissement de ces biens ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité.

DECIDE d'actualiser les amortissements des investissements réalisés pour l'année 2020.

Budgets primitifs 2021

> Lotissement « L'Orée du Bois »

Monsieur Le Maire rappelle que les travaux de voirie sur le lotissement communal ne seront pas réalisés tant que les constructions ne seront pas terminées, aussi cette année le budget consiste à l'enregistrement des ventes de lots.

Section de fonctionnement :

Les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 419 754.05 €

Section d'investissement :

Les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 418 414.05 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité.

APPROUVE le budget primitif 2021 du lotissement l'Orée du Bois

> Lotissement « St Yves »

Monsieur Le Maire propose la création d'un budget annexe pour davantage de lisibilité du projet d'aménagement projet « Fonds pour le recyclage des friches » a été présentée sous la dénomination : Lotissement « St-Yves », aussi, il est recommandé de reprendre ces termes pour la création du budget annexe.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 18 voix pour et 1 abstention, Madame Monique Le Voguer, DECIDE la création au 1er janvier 2021 du budget annexe relatif à l'aménagement du site de l'ancien foyer logement et sera dénommé : « Lotissement St -Yves »

Présentation du budget Lotissement « St -Yves »

Monsieur Marc Chapin explique qu'environ 10 000m² sont aménageables, Un dossier de demande de subvention a été déposé dans l'urgence puisque cet appel à projet devait être déposé pour le 08 mars, M. Le Maire précise qu'un cabinet d'étude a été sollicité pour aider à constituer le dossier, que la commune a beaucoup de chance que ce dispositif soit arrivé au bon moment pour pouvoir en profiter, car la commune l'aurait réalisé de toute facon. M. Jean-Pierre Thomas souhaite que ce projet aboutisse même s'il le trouve incertain, que sans subvention celui-ci ne serait pas réalisable.

Section de fonctionnement 366 000.00€

Les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 366 000.00€

Section d'investissement : Les dépenses et les recettes s'équiLe conseil municipal, après en avoir délibéré par 17 voix pour et 2 abstentions Madame Monique Le Voguer et Monsieur Jean-Pierre Thomas APPROUVE le budget primitif 2021 du lotissement « St Yves » AUTORISE Monsieur Le Maire à souscrire un emprunt pour la réalisation de l'opération.

Budget Principal 2021

Monsieur Le Maire présente le budget primitif 2021, ainsi que les projets d'investissement pour l'année. Ces derniers figureront en annexe du présent procès-verbal.

Section de fonctionnement :

Les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 1 722 600.00 €

Section d'investissement :

Les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 1 479 199.62 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 17 voix pour et 2 abstentions, Madame Monique Le Voguer et Monsieur Jean-Pierre THOMAS APPROUVE le budget primitif 2021 du budget principal de la commune.

Liste des investissements 2021 Monsieur Le Maire présente le tableau des investissements et détaille point par point ces opérations.

Monsieur Jacques Brouder souhaite savoir si, lorsque les frais d'études ne sont pas suivis d'effet, ils peuvent être virés en fonctionnement.

	DEPENSES	Crédits nouveaux
1641	Remboursements des emprunts	126000.00
12	Divers bâtiments communaux ARMOR ARGOAT	140 000.00
16	Mairie	10 000.00
20	Effacement des réseaux	
41	Divers travaux bâtiments	17 000.00
92	Divers travaux de voirie	65 000.00
48	Ecole publique	8 500.00
162	Matériel des services techniques	35 000.00
55	Eclairage public	13 000.00
60	Eglise	37 000.00
88	Aménagement du stade de football	8 000.00
89	Fibre optique	2 314.00
91	Colombarium	6 000.00
94	Rue des Fontaines, Ste Anne, E Duval PLUVIAL	385 000.00
96	Illuminations de Noël et matériel festif	6 300.00
101	étude aménagement du centre-ville	13 000.00
103	serveur pour développement numérique	7 500.00
107	office du tourisme SPL	5 000.00
	TOTAL DEPENSES	884 614.00

Monsieur le Maire précise la pensée de Monsieur Jacques Brouder il s'agit des études réalisées sur Calipro. Ces frais d'études sont passés en fonctionnement car aucune opération n'était ouverte pour ce projet.

Monsieur Pascal Aubert aimerait avoir des précisions sur l'augmentation de l'opération « numérique ». Monsieur Alain Sapin lui répond qu'il s'agit de l'équipement de la salle du conseil municipal en sonorisation et micros.

Madame Marie-Annick Geffroy interroge la raison pour laquelle, l'opération 96 « illuminations de Noël » augmente cette année. Monsieur le Maire précise qu'une somme est allouée tous les ans pour renouveler le matériel vétuste.

Monsieur Alain Sapin complète l'information en justifiant que la commune souhaite passer ces équipements en led pour effectuer des économies d'énergie, que les supports de prises ne sont plus aux normes et ne sont plus étanches. De plus, une facture de 2019 est parvenue fin de l'année 2020 et doit être réglée sur le budget 2021.

Monsieur Jean-Pierre Thomas et Monique Le Voguer regrettent le manque d'ambition pour la salle Armor Argoat, comme ils l'ont déjà évoqué lors du conseil du 26 février. Monsieur Jean-Pierre Thomas fait également savoir

que certains administrés lui ont fait part d'un manque de communication sur les plannings des travaux de voirie, notamment les riverains de la rue Pasteur qui s'impatientent.

Monsieur Le Maire lui rappelle qu'ils sont contraints par Leff Armor Communauté qui gère les réseaux d'eaux potables et d'assainissement, la réfection des réseaux est la priorité, ensuite les voies peuvent recevoir un revêtement.

Monsieur Dominique Prigent explique que Leff Armor Communauté travaille en priorité sur les réseaux qui posent problème.

Monsieur Jean-Pierre Thomas répond que la rue Pasteur est un exemple, que le problème est la communication, le bulletin municipal devrait être ce support. Globalement, le travail qui est fait est reconnu, mais il faut rendre compte aux Lanvollonnais.

3. SUBVENTIONS

Participations au fonctionnement de l'école privée

La convention à la participation de la commune aux frais de fonctionnement de l'école du Sacré-Cœur a été adoptée lors de la séance du dernier conseil municipal. Dès lors, le calcul du coût d'un enfant en primaire et d'un enfant

en maternelle a pu être déterminé. Un enfant de primaire a un coût de revient de 324.93€ et un enfant de maternelle 1086,19€. L'école du Sacré-Cœur compte 12 enfants lanvollonnais en maternelle et 37 enfants lanvollonnais en primaire. Le montant de la subvention sera de 25 056.69€, la moitié payée en avril et le solde en juin.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le calcul de la participation au fonctionnement de l'école privée.

Subvention aux associations

- La bibliothèque : 1 500 € pour le renouvellement des livres et participation à l'équipement informatique.
- Association « Loisirs Pluriel » un enfant en situation de handicap habitant sur la commune 100 €.

Madame Marie-Annick Geffroy demande ce qu'il en sera l'année prochaine, Monsieur Le Maire lui répond que cette année est spéciale et que l'année prochaine nous verrons.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE la subvention de la bibliothèque pour 1500,00€

APPROUVE la subvention de 100€ à l'association « Loisirs Pluriel »

4. DEMANDES D'ADMISSION EN NON-VALEUR DE PRODUITS IR-RÉCOUVRABLES

La trésorerie de Lanvollon nous a fait parvenir deux bordereaux de produits irrécouvrables pour diverses raisons. Ce sont des impayés qui datent depuis 2010, pour des personnes décédées ou pour des sommes modiques.

Le premier bordereau porte sur la somme de 99.81€ et le second pour 1821.72€.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

APPROUVE la proposition de la trésorerie et demande l'admission en non-valeur de produits irrécouvrables des listes 475252315 et 3513820215.

5. ADHÉSION AU DISPOSITIF DE LEFF ARMOR COMMUNAUTÉ « LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE »

Leff Armor Communauté propose aux communes de s'engager dans un programme de lutte contre le frelon asiatique dont l'objectif est de limiter les nuisances et dégâts sur l'apiculture, l'environnement, la santé et, la sécurité publique. Cette adhésion permettrait une mobilisation générale avec une prise en charge financière des factures de destruction pour 1/3 par Leff Armor, 1/3 par la commune et 1/3 par l'administré, dans un premier temps la commune règlera les 2/3 de la facture et LAC reversera 1/3 sur fond de concours. La facture présentée sera plafonnée à 90€.

Dominique Prigent expose la situation et précise que Leff Armor Communauté a inscrit au budget 2021 7500€. Leff Armor Communauté organisera une formation pour un agent communal qui sera le référent sur son temps de travail, mais en soirée ou le weekend, un élu devra prendre le relais, Evence Le Goas est sollicité et accepte cette mission.

Monique Le Voguer propose de mettre un article dans le prochain bulletin communal pour communiquer l'information.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

APPROUVE l'adhésion au dispositif proposé par Leff Armor Communauté en partenariat avec la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles des Côtes d'Armor (FGDON22). DIT que les crédits nécessaires à l'opération sont inscrits au budget primitif 2021

SOLLICITE le versement d'un fond de concours à Leff Armor Communauté pour la destruction des nids de frelons asiatiques.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à ce dispositif.

6. CONSTITUTION DE LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE « FALAISES D'ARMOR »

L'office de tourisme du Leff est actuellement un Etablissement Public Administratif Intercommunal et gère 3 bureaux d'information touristique sur les communes de Lanvollon. Châtelaudren-Plouagat et Plouha. Le nouvel espace d'accueil sur la zone du Ponlô va permettre à l'office de se diversifier et de promouvoir notre territoire, il ouvrira en juin 2021 et la boutique en janvier 2022. Afin de faciliter le mode de gestion il est nécessaire de constituer une Société Publique Locale qui sera dotée d'un capital de 50 000€. Leff Armor Communauté propose de verser au capital 35 000€ et sollicite la participation des communes de Lanvollon, Châtelaudren-Plouagat et Plouha pour 5 000€ chacune.

De plus, conformément à la réglementation, il convient de désigner parmi les conseillers municipaux deux représentants de la commune en tant qu'administrateurs pour siéger au conseil d'administration de la nouvelle structure. Ainsi qu'un représentant de la commune pour siéger à l'assemblée générale des actionnaires.

Monique Le Voguer souhaite savoir quels produits seront vendus dans la boutique ? Combien a coûté ce bâtiment ?

Monsieur le Maire lui répond que ce seront des produits du terroir, un groupe de travail va être constitué pour éviter de concurrencer les commerces du centre-ville. L'office du tourisme a coûté environ 700 000€.

Dominique Prigent explique que le coût du fonctionnement n'a pas été évalué correctement par la précédente équipe.

Jean-Pierre Thomas souhaite savoir combien d'agents l'office comprend.

Dominique Prigent lui répond qu'il y en a 6.

Monsieur Alain Sapin interroge s'il y a un déficit et qui le supporte. Monsieur le Maire le rassure, Leff Armor Communauté abondera.

Le conseil municipal après s'est fait exposer la situation

APPROUVE par 17 voix pour, 1 contre Evence Le Goas, 1 abstention Jean-Pierre Thomas, l'adoption des statuts de la société qui sera dotée d'un capital de 50 000€.

APPROUVE par 17 voix pour, 1 contre Evence Le Goas, 1 abstention Jean-Pierre Thomas la participation de la commune de Lanvollon fixée à 5 000€ et libérée en totalité.

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre ou à signer tous actes utiles à la constitution de ladite société.

DESIGNE Monsieur le Maire comme représentant permanent à l'Assemblée Générale des actionnaires à l'unanimité et,

DESIGNE Monsieur Alain Sapin et Madame Patricia Martin comme mandataires représentants la commune de Lanvollon au conseil d'administration de la Société par 15 voix pour et 4 abstentions Madame Marie-Annick Geffroy qui déplore que ce sont toujours les adjoints qui ont les attributions, Madame Roselyne Descamps, M. Pascal Aubert et, M. Jean-Pierre Thomas.

Monsieur le Maire souhaite préciser qu'auparavant, il fallait être élu communautaire pour remplir ces fonctions maintenant, il faut juste être élu, Monsieur Alain Sapin était prévu initialement pour siéger au conseil d'administration.

Et AUTORISE les mandataires ci-dessus à se prononcer sur le cumul des fonctions de Président et de Directeur Général de la Société.

7. DÉNOMINATION OFFICIELLE DE PLUSIEURS RUES AU SERVICE NA-TIONAL DES ADRESSES

La Société AXIONE, (Aménageur numérique de territoires) programme l'installation de la fibre optique. Pour réaliser ce travail, les adresses doivent être enregistrées sur la base du S.N.A., or leur fichier n'est pas en concordance avec celui du cadastre, il s'avère donc nécessaire de nommer à nouveau les voies suivantes :

- Petit et grand Kergoat
- Kercadiou
- Poulouat
- Rue Guével
- Rue du Trégor
- Le Veuzit
- Venelle du Château
- Venelle de Cagalen

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

APPROUVE la dénomination officielle des rues ci-dessus citées.

	APAVE	SOCOTEC	AGC
CSPS	Pas répondu	1410€ + 990€	1300€ + 1075€
СТ	Pas répondu	2500€ + 1900€	Pas répondu

8. DÉSIGNATION DU BUREAU DE CONTRÔLE MISSION CSPS ET CT POUR LA SALLE ARMOR ARGOAT ET LE BOULODROME

La rénovation de la salle Armor Argoat nécessite la désignation de bureau de contrôle pour la mission de Coordination de Sécurité Protection de la Santé ainsi que pour la mission Contrôle Technique. Trois entreprises ont été sollicitées :

- L'APAVE
- LA SOCOTEC
- AGCoordination

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

APPROUVE la désignation de la SOCOTEC pour les missions CSPS et CT :

7. VENTE D'UN TRACTEUR ET D'UN LAMIER

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Dominique Prigent pour exposer la possibilité de vendre un petit tracteur hors d'usage et un lamier qui ne peut être monté sur un autre véhicule, ils sont tous deux en dépôt aux services techniques. Ces véhicules seront vendus en l'état pour un montant de 1 000€.

Le conseil municipal après en avoir

délibéré à l'unanimité

AUTORISE Monsieur Le Maire à procéder à la vente du tracteur et du lamier en l'état, au prix de 1 000€.

8. QUESTIONS DIVERSES

• Veilleur Social:

Monsieur le Maire fait savoir qu'il a reçu une demande de Leff Armor Communauté pour nommer un veilleur social sur la commune, son rôle consiste à porter l'emploi sur le territoire, l'insertion des jeunes et l'intégration sociale. Il propose de nommer à cette fonction Madame Marie-Annick Geffroy mais, interroge l'assemblée pour savoir s'il y aurait d'autre candidat. Monsieur Pascal Aubert fait savoir que cette mission l'intéresse également.

Il est procédé à un vote à main levée et Madame Marie-Annick Geffroy est désignée pour remplir cette fonction.

• Conférence :

Dominique Prigent fait savoir que la commission environnement va recevoir une invitation pour se rendre à la Maison de la Terre de Lantic pour une conférence sur les jardins partagés qui aura lieu le mercredi 07 avril à 18 heures 30.

• Bouteilles de gaz :

Monsieur Jean-Pierre Thomas fait remarquer les bouteilles de gaz sur le trottoir devant l'ancien magasin Vival. Monsieur le Maire lui répond que ces bouteilles servent au restaurant le Kebab, et Monsieur David Radufe répond qu'il faut laisser les commerces travailler.

• Chats:

Madame Marie-Annick Geffroy demande s'il serait possible d'intervenir car il y a beaucoup de chats errants dans son quartier. Monsieur le Maire lui répond qu'une telle intervention n'est pas prévue.

• Salle Armor Argoat :

Monsieur Marc Chapin projette les plans de la salle Armor Argoat qui fera l'objet d'un permis de construire prochainement.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion du conseil municipal s'est levée à 21 heures 55.

Inauguration des locaux du service technique

Les élus et l'ensemble du personnel se sont réunis pour inaugurer les locaux du service technique.



C'est un espace de confort et de convivialité qui est aujourd'hui à la disposition des agents.

Quel changement avec les espaces de vie qui leur étaient précédemment dédiés !

Les plus anciens se souviennent du hangar qui se trouvait dans l'enceinte du stade de football qui abritait les services bâtiments-voirie et les espaces verts.

L'espace étant trop restreint, il avait été décidé de transférer les espaces verts dans le hangar situé à l'ancienne gare.

Quand les services du Conseil Général se sont installés rue Bry à Lanvollon, la commune a acheté le site de la gare au Conseil Général et l'ensemble du personnel a été regroupé dans le bâtiment qu'occupait le département.

Ce bâtiment manquant de confort, les agents ont été hébergés dans des algécos le temps d'effectuer en régie les travaux de réhabilitation du local que nous avons le plaisir de réceptionner ce jour.

Des travaux avaient été réalisés antérieurement sur le bâtiment qui servait d'entrepôt et de stockage divers.

Ainsi la toiture avait été refaite et les murs enduits sur lesquels une fresque représentant la gare a été réalisée par le peintre Deimat.



Suite à un audit et l'intervention d'un ergonome, les plans du futur local ont configuré l'agencement actuel : vestiaires hommes et dames, salle chauffante pour le séchage des vêtements, douches normalisées, sanitaires, deux bureaux et une salle de convivialité où les agents peuvent prendre leur repas.

Ils disposent également d'une machine à laver pour le nettoyage des blousons que notre prestataire qui assure le lavage des équipements de travail ne prend pas en charge. L'ensemble des travaux a été effectué en régie.

La qualité de la réalisation de cet aménagement valorise la technicité de notre équipe qui aura à cœur d'assurer l'entretien et la pérennité des locaux.

Bien entendu, ces travaux se sont échelonnés sur plusieurs mois pour permettre au service de continuer à assurer les nombreuses tâches qui incombent à nos agents.

Le montant des dépenses en matériaux divers et équipements s'élève à 33.804,73 €.

Depuis notre prise de fonction en 2014, un budget spécifique est chaque année dédié au renouvellement de matériel et de véhicules.

Ainsi une nouvelle tondeuse va être livrée fin juin et il est également prévu à court terme l'installation d'une zone de lavage.

Les agents des services municipaux sont à féliciter pour l'excellent travail réalisé qui leur apporte satisfaction et bienêtre.

Travaux de voirie communale



De nombreux tronçons de voirie de campagne ont été enrobés lors du précédent mandat.

Quatre secteurs restaient à réaliser pour clore le programme de bitumage sur chaussées :

Cléhignaux, Kéruzaré, Petit et Grand Kergoat.

Les services de l'ADAC 22 ont préparé les dossiers de consultation des entreprises et c'est l''établissement Colas de Ploumagoar qui a été retenu pour effectuer les travaux sur un linéaire de 2.245 m. Le coût de l'opération s'élève à 73.715 euros HT.

Point sur les gros chantiers en cours

LA SALLE ARMOR ARGOAT

Après les phases études, préchiffrage, demandes de subventions, validation par les commissions et le conseil municipal lors du vote du budget 2021, nous arrivons dans la phase opérationnelle.

Le permis de construire a été déposé il y a quelques semaines sur la base préparée par l'architecte du projet Laurent GIQUEL.



Perspective Sud Est depuis la rue du Trégor

L'appel d'offre pour le désamiantage du bâtiment actuel est en cours et celui des travaux de rénovation et d'extension sortira dans les jours qui viennent.

Nous espérons pourvoir commencer les travaux en octobre, et la nouvelle salle devrait être disponible cinq mois après le début des travaux.

L'ANCIEN FOYER-LOGEMENT

C'est un dossier qui a été abordé à la fin du mandat précédent et qui rentre cette année dans sa 1 ère phase de réalisation.

Validé par les commissions et le conseil lors du vote du budget, nous procéderons cette année à la démolition de cette friche urbaine, vide depuis 2005, pour permettre ensuite une réurbanisation de cette zone privilégiée à proximité du centre-ville.

L'appel d'offre de désamiantage et destruction vient d'être lancé, les offres seront reçues puis analysées à partir du 16 juillet.

En fonction des disponibilités du groupement d'entreprises retenu, nous espérons démarrer le chantier en septembre pour environ 4 à 5 mois de travaux.

En parallèle nous allons travailler aux projets d'aménagements possibles sur cet espace de près de 1 hectare avec un Assistant à Maitrise d'Ouvrage (AMO) avec l'ambition de pouvoir inscrire un début d'aménagement au budget 2022.

TRAVAUX SUR LES RUES SAINTE-ANNE, EDOUARD DUVAL ET DES FONTAINES

Des travaux de renouvellement des conduites d'eau potable, d'eaux usées et pluviales vont être réalisés conjointement par Leff Armor Communauté et la commune de Lanvollon.

Le cabinet Océam a été retenu pour assurer la maîtrise d'ouvrage et les entreprises LE DU/LOPIN pour la réalisation des travaux.

Le montant total des travaux s'élève à 833.125,83 euros qui se réparti ainsi :

- Commune de Lanvollon : 275.218,50 euros HT pour les eaux pluviales
- Leff Armor communauté : 557.907,33 euros HT pour l'eau potable et les eaux usées

Les travaux devraient démarrer en septembre et se poursuivre sur 2022. L'an prochain, nous engagerons des travaux d'effacement des réseaux sur ces trois rues. Le Syndicat Départemental d'Energie contactera les riverains pour finaliser la préparation de leur intervention. Parallèlement à ces travaux, nous travaillons sur l'aménagement futur des rues Sainte-Anne, Duval et des Fontaines. Nous avons sollicité l'ADAC 22 pour préparer le dossier de consultation de maîtrise d'oeuvre qui travaillera sur le dossier.

Les travaux d'aménagement sont prévus en 2023 et 2024.

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA RUE DE L'ARMOR

La rue de l'Armor est l'objet de plusieurs interventions depuis quelques mois.

Le Syndicat Départemental d'Energie a procédé l'effacement du réseau basse tension (éclairage public) et au renforcement électrique nécessaire à l'alimentation des neuf maisons construites par Côtes d'Armor Habitat.

Leff Armor intervient sur le réseau d'assainissement et sur le poste de relevage de Kerlan pour prévenir les débordements dans le milieu naturel.

La commune va procéder l'an prochain à l'aménagement de la rue de l'Armor et, à cet effet, nous avons engagé le cabinet d'étude AT Ouest pour assurer la maîtrise d'oeuvre. Nous ne manquerons pas d'inviter les riverains, à l'occasion d'une réunion publique, pour présenter l'esquisse du plan d'aménagement de leur rue.

Le point sur les autres dossiers



REVITALISATION DU CENTRE-VILLE ET PETITE VILLE DE DEMAIN

a) Le programme établi par le cabinet TLPA de Brest pour la revitalisation du centre-ville n'a pu être réalisé comme prévu en raison des préconisations liées au COVID qui ne permettaient pas les rencontres avec la population.

Ces rencontres sont maintenues et différées en troisième partie d'étude. D'une part, le comité de pilotage composé du cabinet TLPA, l'Etablissement Public Foncier de Bretagne, la Direction Départementale Terre et Mer, Leff Armor, la Région, Le CCI, le CAUE, le Forum Citoyen et les élus de Lanvollon, s'est réuni à deux reprises pour dégager les grands axes de réflexion. Une troisième réunion est prévue en septembre prochain. D'autre part, des ateliers de travail ouverts aux élus, aux enfants, aux associations et aux commerçants permettent de recueillir leurs observations. Un

bilan de cette étude sera présenté après l'été et plusieurs scénarii seront proposés pour engager la commune dans la phase opérationnelle.

b) La commune de Lanvollon est retenue dans le cadre de l'opération « Petite Ville de Demain » et pourra donc bénéficier des aides de l'État dans les investissements futurs liés à la redynamisation du centre-ville.

Les communes de Lanvollon, Plouha et Châtelaudren-Plouagat sont les trois lauréates au sein de la communauté de communes et ont retenu la candidature d'un chef de projet qui va harmoniser l'action au sein de Leff Armor communauté. Il va également intégrer notre comité de pilotage et apporter une plus-value à notre réflexion communale.

CHAUFFAGE DE L'ÉGLISE

Le local chaufferie de l'église n'étant plus en sécurité, nous avons retenu l'option d'un chauffage électrique radiant composé de six lustres infrarouges qui va permettre une mise en température rapide et efficace. La SARL Reboux de Plouha a commandé le matériel facturé 27.243,20 euros HT. Nous avons sollicité une subvention de l'Etat qui nous sera accordée à la hauteur de 8.400 euros. Cette installation sera précédée par l'intervention de deux techniciens pour la mise en place des moyens d'accès et de sécurisation.

TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT

Des travaux sur les réseaux d'eaux usées sont en cours ou programmés par les services de Leff Armor Communauté sur les secteurs suivants : rue du Trégor, rue du Commerce, rue du Parc, rue de l'Armor et rue du Parc.

Ces interventions vont permettre d'améliorer la situation de notre système d'assainissement.



COLUMBARIUM

Deux colonnes de huit cases en granit rose de la clarté ont été commandées et livrées par la société Granimond de Sain-Avold pour un montant de 11.275 euros TTC. Chaque case a une contenance maximale de trois urnes. Un banc de forme courbe, également en granit rose poli, a été offert par l'entreprise

ABRI-BUS

Un budget de 12.000 euros est prévu pour la commande de trois abri-bus qui seront installés sur deux emplacements rue du Moulin et le troisième devant le stade de football.

HAIE DU STADE

L'imposante haie qui longeait le stade André POU-LOUAIN a été enlevée. Cela permet une meilleure visibilité sur l'ensemble du complexe sportif de la commune. Il reste un grillage à poser. Les services techniques sont à pied d'œuvre.





LE CENTRE DE VACCINATION

La commune de Lanvollon a été sollicitée en janvier dernier par l'Agence Régionale de Santé (ARS) et Leff Armor Communauté pour ouvrir un centre de vaccination.

Nous avons répondu favorablement à cette demande et préparé l'organisation matérielle sur le site de la salle Armor-Argoat.

Grâce à un partenariat fluide entre les collectivités, la sous-préfecture, le Centre Hospitalier de Paimpol et les professionnels de santé libéraux, 5 522 injections ont été dispensées depuis fin janvier (situation arrêtée au 11 juin).

Les premières semaines d'ouverture ont été très intenses pour obtenir les rendez-vous tant la demande était importante. Le personnel de la commune et les élus de Lanvollon ont été à l'écoute des Lanvollonnais et malgré la difficulté de joindre la plate-forme, de nombreuses sollicitations ont été satisfaites.

Les excellentes conditions d'accueil et la gentillesse du personnel de santé ont été reconnues par la population vaccinée.

Après 6 mois d'activité, le centre de vaccination fermera ses portes le 6 août prochain.

Sous la responsabilité de Frédérique Havet, infirmière au CH de Paimpol, l'ensemble du personnel de santé est à remercier pour son implication, son professionnalisme et sa disponibilité.

Cette équipe investie et solidaire a lié des contacts amicaux avec Madame LIMPALAER qui était responsable de leur accueil



JARDIN PARTAGÉ

C'était une proposition de campagne. En début de mandat, la municipalité a acheté un terrain, situé à proximité de la cité HLM. Depuis la commission « environnement » présidée par Dominique PRIGENT, travaille à la création d'un jardin partagé. Accompagné par Kerval et l'association « le vert jardin » le projet prend forme. A la recherche de personnes désireuses d'y participer, nous vous accueillerons sur notre stand au forum des associations qui se tiendra en le 11 septembre prochain.



Conseil Municipal des Enfants

ET LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS ?

Trouver une date en pleine période de confinement n'est pas chose facile : le Conseil Municipal des Enfants en est l'exemple. Dès le mois de novembre, les membres de la commission enfance ont présenté leur projet aux classes primaires de l'Ecole Yves Jouan et du Sacré-Cœur, puis aux classes du collège Notre-Dame. Des enfants, enthousiasmés par l'opportunité de faire entendre leur voix, ont voulu y participer.

C'était sans compter avec les chiffres de la pandémie qui ont entraîné une interdiction de rassemblement dans les bâtiments publics pendant des mois. La commission guettait des informations plus favorables de la préfecture. Enfin elle a réussi un mercredi après-midi au mois d'avril à rassembler 32 enfants venant de toutes les écoles de Lanvollon.







Une première réunion a eu lieu le samedi 15 mai sur le thème suivant : une mairie, à quoi ça sert ? Cela a été l'occasion de visiter le bâtiment, les différents bureaux et de faire connaissance avec la secrétaire à l'accueil.

Une prochaine rencontre est prévue en septembre 2021.

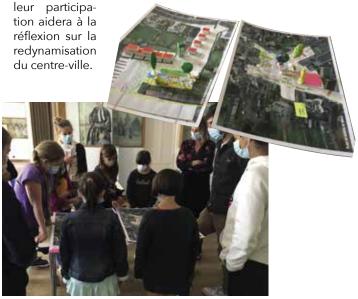
RÉFLEXIONS JUVÉNILES SUR LE CENTRE-VILLE

Gageons que

Mercredi 23 juin des représentants du Conseil Municipal des Enfants se sont réunis en présence des urbanistes et paysagistes du cabinet TLPA, missionné par la municipalité pour un projet de redynamisation du centre-ville. Après une présentation des objectifs de la rencontre, ils se sont rendus sur les différentes places du centre afin d'imaginer un nouvel aménagement de ces lieux stratégiques. De retour à l'espace Locca, ils ont ensuite représenté à l'aide de crayons et de pâte à modeler le centre-ville de leurs rêves et ont défendu leurs choix

devant l'auditoire des urbanistes et des autres membres du Conseil Municipal des Enfants.





CCAS

BONS D'ACHAT 10 €

Les contraintes sanitaires liées à la Covid 19 nous ont forcés à annuler, jusqu'à nouvel ordre, l'organisation du repas des aînés.

Pour tenter de compenser l'annulation de ce moment de convivialité, la municipalité a offert aux personnes habituellement invitées à cette manifestation un bon d'achat à valoir

sur des repas pris chez les restaurateurs de la commune. Cette opération vise à soutenir nos artisans-commerçants. Rappelez-vous que les bons distribués sont valables jusqu'au 31 août 2021.





PAVILLONS DU CCAS

Le CCAS dispose de six pavillons adaptés pour une personne seule, toujours autonome ou en légère perte d'autonomie. Ils ont été construits par la commune depuis déjà quelques décennies.

Il a été décidé de procéder au remplacement des ensembles « meuble-cuisine » jusque là équipés de plaques électriques vieillissantes par des ensembles similaires mais équipés de plaques à induction.

Ce nouveau procédé de cuisson présente moins de risques. La somme investie représente 2925 €. Les travaux seront réalisés en régie par nos services techniques.

CÉRÉMONIES



Cérémonie 8 mai 2021



Journée de la déportation

Hommages



BRUNO LE POULARD

Bruno Le Poulard, un homme de cœur, une figure de Lanvollon, amoureux du spectacle, nous a quittés au mois d'avril des suites de maladie. Il était connu des Lanvollonnais en qualité d'élu, de président du comité d'animation, mais aussi de sapeur-pompier. Conseiller municipal de 2001 à 2007, réélu en 2008, il est nommé adjoint.

Dès 1995, il devient le président du Comité d'Animation, une association qui a fait connaître la commune bien au-delà de ses limites territoriales. La ville est maintenant connue comme le paradis des chineurs, avec ses deux foires aux puces de juin et d'août qui rassemblent plus de 600 exposants. C'est grâce à sa rigueur, son dynamisme, son profond investissement et son contact avec les artistes qui lui ont permis d'obtenir des succès incontestés, surtout de Lanvollon en fête en août. Sous son impulsion, chaque année le comité a offert un spectacle toujours plus élaboré d'année en année (Johnny Junior - Le groupe Otawan - Les années

80 avec Désireless et Patrick Juvet - Pierre Perret qu'il affectionnait tout particulièrement).

Pour atteindre ces objectifs, il fallait un homme hors pair, un meneur d'hommes. Il était connu pour son caractère franc, fort, sans passe-droit. C'était sa force. Cette figure locale dirigeait une belle équipe d'une centaine de bénévoles qu'il avait réussi

à fédérer, sur qui il pouvait compter, s'appuyer. Le trophée de la ville lui avait été remis en 2016, à cette occasion, Arsène Nicolazic le remerciait : « La commune remercie officiellement Bruno Le Poulard pour ses vingt-trois années de présidence à la tête du comité d'animation. Bruno a été une locomotive. La place des bénévoles est très importante. La réussite est un travail collectif »

A l'unanimité nous reconnaissons son immense investissement, qui a apporté la notoriété à la commune.



RAYMOND LEARD

C'est avec émotion que les Lanvollonnais ont appris le décès de Raymond.

Par ses nombreux engagements dans la vie associative, son dévouement dans la sécurité à la personne et son implication dans la vie municipale, Raymond a marqué de son empreinte la vie de notre commune pendant plusieurs décennies.

Raymond se présente une première fois aux élections municipales en 1977 et est élu dès le premier tour.

Le Maire, Jacques SEITE, crée un poste de 3ème adjoint et installe Raymond dans cette fonction. C'est tout naturellement que Raymond se représente en 1983 et le poste de 2ème adjoint lui sera confié par Jacques SEITE. En 1989, François NICOLAS est élu maire et sera secondé par Raymond en qualité de 1er adjoint.

Il est également nommé président du Syndicat de Gendarmerie. Raymond effectuera un quatrième mandat de 1995 à 2001 comme conseiller municipal.

Tout au long de ces 24 ans, Raymond sera un élu vigilant et attentif à l'écoute des Lanvollonnais. Toujours calme et pondéré dans ses interventions, Raymond était un élu apprécié par ses collègues. Ce sentiment était partagé par les employés municipaux qui appréciaient sa gentillesse et sa disponibilité. C'était toujours un plaisir de se rencontrer pour évoquer l'actualité et notamment celle du football, sa passion, ou de se retrouver en couples pour une partie de pétanque.

On gardera de Raymond, l'image d'un homme humble, sociable et généreux.

Merci Raymond pour ton investissement, toujours bénévole, au service des autres.



JEAN-FRANÇOIS NICOLAS

Nous rendons hommage à cet homme de convictions qui nous a quitté à 94 ans. Après avoir été Maire sa commune de Pommerit-Le-Vicomte durant deux mandats. Il s'in-

vestit à Lanvollon où il avait choisi de passer sa retraire et effectuera un mandat de conseiller municipal de 1995 à 2001.

FÊTE FORAINE



La fête foraine de la St-Jean a eu lieu les 25, 26 et 27 juin derniers, les conditions sanitaires nous avaient conduits à l'annuler dans un premier temps mais la préfecture nous avait demandé de la maintenir en procédant à des aménagements.

Malgré un temp pluvieux, le public a répondu présent, heureux de se retrouver après de longs mois sans distraction, même sans le feu d'artifice habituellement tiré dans le parc de la Mairie et sans la foire aux puces du dimanche.

RESIDENCE AN HEOL



1^{ère} sortie en bord de mer, casquette et lunettes de soleil sont de mise.



Profiter des 1^{ers} rayons du soleil en toute quiétude grâce à la mise en place de 3 pergolas.



Mesdames RIVOALLAND et MARTIN se sont rendues à la résidence afin d'offrir à chacun et à chacune un brin de muguet, symbole de bonheur. Les résidences ont apprécié cette délicate attention



Cadeaux remis aux mamans à l'occasion de la fête des mères 2021

Remise d'un panier garni à l'occasion de la fête des pères.



Beaucoup de plaisir lors des lotos





Lecture des journaux de la semaine.

Comme prévu, changement du mobilier de la Résidence au terme des travaux pour le plaisir et le confort de vie de tous les résidents

Mercredi 26 mai 2021 Apéritif à 12h00



Du nouveau mobilier »



Vélo confectionné par les résidents avec l'assistance du nouvel agent d'entretien de la Résidence

Vélo exposé sur le Rond-point principal de Paimpol.





MERCREDI 14 AVRIL





Accras de Morue

Poulet antillais au curry

Riz madras Fromage

Joconde mangue

passion



La Résidence, ce sont aussi des repas à thème en collaboration avec le SIRESCOL.



RESIDENCE HENRI THÉRET

DES COMPOSTEURS ALIMENTAIRES À LA RÉSIDENCE HENRI TERRET

Le 24 septembre 2020 la résidence Henri Terret a inauguré la mise en service de trois composteurs dans le cadre de sa démarche écoresponsable. Etaient présents l'équipe éducative et Madame Brassac, responsable de la structure, monsieur Conan le directeur général de la Fondation Bon Sauveur ainsi que Monsieur le maire de Lanvollon accompagné d'élus.

Les composteur

s ont été réalisés par les résidents et les professionnels via l'activité atelier bois, puis ils ont été décorés pendant l'activité Arts Plastique qui est proposée bénévolement sur la structure chaque semaine par Angélique. Ces composteurs vont récupérer les déchets alimentaires de la résidence, par la suite le compost sera utilisé sur le potager du foyer.

Le syndicat de valorisation des déchets Kerval ainsi que l'association « Vert le Jardin » ont accompagné les résidents et les professionnels dans la réalisation et la mise en œuvre du projet. Une intervenante de «Vert le Jardin » a formé les professionnels et les résidents à la technique du compostage. Cette association reste partenaire du suivi en fournissant, entre autres, de la matière sèche nécessaire au bon compostage et en venant prodiguer des conseils quand le besoin s'en fait sentir.

Participation de la commune : Conjointement la commune participe au projet et déposant gratuitement elle-aussi de la matière sèche (feuilles) et de la matière azotée (tonte). Un aménagement est en cours de réalisation et la résidence remercie les services techniques pour leur intervention.

Le principe : les déchets alimentaires sont recueillis dans des petits bacs verts puis ils sont vidés dans un des composteurs. Une quantité équivalente de matière sèche les recouvre puis l'ensemble est mélangé manuellement avec une Brass-Compost ou un piquet. Une fois rempli, c'est le second composteur qui prendra la suite.

Ce projet qui répond à la notion de citoyenneté, d'inclusion du foyer sur son territoire, se veut en lien avec son époque et les enjeux environnementaux qui nous concernent tous. La résidence n'en est pas à son premier coup d'essai puisqu'elle effectue le tri sélectif depuis sa première année d'ouverture en 2013, le marc de café est recyclé et le foyer privilégie une consommation raisonnée de ses ressources énergétiques. D'autres projets sont actuellement en cours de réflexion et ils devraient voir le jour en 2021.

Les membres du Conseil à la Vie Sociale.





Ecole Yves Jouan



ecole.lanvollon@wanadoo.fr Madame Sophie BOUVIER directrice, 02 96 70 02 91 Disponible le mardi pour prise de rendez-vous

DIV-YEZH LANNOLON

L'association des parents d'élèves de la filière bilingue de l'école publique Yves Jouan

La filière bilingue de l'école publique Yves Jouan de Lanvollon a été créée en septembre 2018 afin de donner la possibilité aux enfants d'apprendre une deuxième langue, « e brezhoneg », dès le plus jeune âge.

L'enseignement de la langue bretonne peut être entièrement bilingue durant toute la scolarité. L'enseignement du breton n'est pas une option, le quotidien de l'éducation de l'enfant se réalise en français/breton. Il n'est pas nécessaire que les parents parlent breton, l'apprentissage est pour les enfants, l'objectif des parents est juste de porter de l'intérêt pour la langue, pour les accompagner. La grande majorité des familles qui inscrivent leurs enfants en classe bilingue ne parle pas breton.

Il est de plus indéniable et prouvé que faire bénéficier à nos enfants d'un apprentissage d'une deuxième langue dès le plus jeune âge n'a que des avantages!

Pour les parents intéressés (et pour tout public), il est tout de même possible d'apprendre les bases de la langue bretonne et plus si affinité avec des associations locales qui organisent des cours tout le long de l'année.

Les classes bilingues sont ouvertes à tous les enfants de la commune de Lanvollon et des communes voisines. La continuité de l'enseignement est assuré jusqu'au bac dans les établissements locaux (collège de Plouha et lycée de Guingamp) Les parents de la filière se sont regroupés en association pour permettre la valorisation de la langue et de la culture bretonne, dans et en dehors de l'établissement scolaire.

N'hésitez pas à contactez l'association pour tout renseignement et/ou pour adhérer à l'association. Si vous souhaitez inscrire votre enfant à l'école publique de Lanvollon, en filière bilingue, prenez contact avec la mairie.

Deuit gant Div-Yezh Lannolon!

Adresse mail: lannolon@div-yezh.bzh



BANDEROLE

La commune a investi pour plusieurs années dans une banderole pour inciter les parents à inscrire leurs jeunes enfants à l'école communale Yves JOUAN.

Votre enfant est né en 20 , 20 , 20 pensez à L'INSCRIRE à L'ÉCOLE

SERVICE SCOLAIRE DE LA MAIRIE

02 96 65 36 16

Samedi 29 mai, dans le parc public derrière la mairie, l'association div-yezh Lannolon avait organisée une "redadedig" avec les enfants de l'école yves Jouan. La "redadedig" a été organisée pour faire participer les enfants à la redadeg passer à 5h44 et couru par des parents d'élèves pour l'association qui avait acheté le km 1944. Div-yezh en a profité pour promouvoir la langue bretonne et a invité la presse et la mairie représentée par Mme Martin Patricia adjointe chargée des affaires scolaires, de la vie associative et de la jeunesse.



NOMBREUX PROJETS

Malgré une année particulière, les élèves de l'école Yves Jouan ont participé à de nombreux projets.

En maternelle et bilingue, la musique a été à l'honneur avec le carnaval, un spectacle musical de l'association « Voix Liées » et la projection de 4 films d'animation sur la musique.

En primaire, sortie à Cavan pour les CP et à l'île de Bréhat pour les CE1, CE2, CM1 et CM2. Ces derniers, après un tour de l'île en bateau, ont participé à un rallye photo par petits groupes. A l'aide d'une carte, ils devaient rechercher les différents lieux précisés sur leur fiche de mission. Une fois l'objectif atteint, ils devaient être pris en photo devant celui-ci et découvrir, avec la lecture d'un texte informatif, un pan de l'histoire de l'île.

Les élèves de CE et CM ont participé toutes l'année au défi Mathador avec d'autres écoles du secteur. Suite au tirage de 5 dés, ils devaient trouver un nombre cible en utilisant le plus de dés tirés possibles et avec le plus d'opérations possibles. Après un entraînement toute l'année, un défi en ligne a eu lieu et c'est la classe des CM2 de notre école qui a remporté le défi cette année.

Les CM ont aussi suivi le Vendée globe challenge en début d'année. En fin d'année, les CM1 ont suivi Thomas Pesquet dans la mission Alpha et les CM2 sont allés faire de la voile à l'étang de Châtelaudren.

L'équipe pédagogique va évoluer l'an prochain avec l'ouverture de la deuxième classe bilingue et le départ de certaines collègues. La nouvelle équipe sera en place à la rentrée. L'école comptera alors 6 classes de monolingue et 2 classes bilingues.

Pour rappel, l'école est obligatoire en septembre pour tous les enfants nés en 2018. Ceux nés en 2019 peuvent démarrer leur scolarisation dès l'an prochain eux aussi, avec possibilité d'accueil que le matin. La dernière rentrée pour eux sera en janvier 2022. Pour tout renseignements, contacter la mairie de Lanvollon ou par mail : ecole.lanvollon@ wanadoo.fr.







Ecole du Sacré-Coeur 9 rue Sainte Anne 22 290 Lanvollon eco22.sc.lanvollon@e-c.bzh

Ecole Sacré-Cour

Les élèves du Sacré Coeur ont mis en pratique les paroles du pape François : « Une écologie intégrale est aussi faite de simples gestes quotidiens par lesquels nous rompons avec la logique de la violence, de l'exploitation, de l'égoïsme. » Toute l'année, les élèves ont cherché à trier au mieux les déchets produits par leur classe : papier, plastique... Ils ont appris que le tri est la base du recyclage qui permet de sauvegarder les ressources de notre planète.

Et pourquoi pas trier tout en étant solidaire ? C'est possible ! Un partenariat a été mis en place avec l'association les Bouchons d'Espoir 22. Tout au long de l'année les élèves ont rapporté de leur domicile les bouchons en plastique devenus inutiles. Cela fait du volume ! Ces bouchons seront revendus puis recyclés afin de récolter de l'argent et venir en aide à des personnes handicapées.



Ces actions et bien d'autres…ont permis à l'école d'obtenir la labellisation E3D du rectorat.

E3D : Ecole en Démarche de Développement Durable. L'obtention de cette labellisation est le fruit du travail de tous. Félicitations à nos élèves!

Pour que les élèves prennent conscience de la nécessité du développement durable, il faut qu'ils connaissent leur environnement proche, la biodiversité de nos campagnes. Des interventions avec l'association Eau et Rivières de Bretagne ont été organisées afin de mieux connaître les éco-systèmes proches de chez nous. Les élèves sont partis à la pêche des petites bêtes de la rivière et ont accueilli à l'école des intervenants qui leur ont expliqué les continuités écologiques.

La participation au projet d'Action contre la Faim a permis de partir à la découverte d'une biodiversité plus exotique, celle de la République Démocratique du Congo. Un projet interdisciplinaire mettant en jeu les arts visuels, la géographie, les sciences... Ce projet a une nouvelle fois montré la générosité des élèves. La vente des cartes postales créées en classe a permis de récolter une belle somme d'argent qui viendra en aide aux populations souffrant du manque d'eau et de sous-nutrition.



Une grande partie de l'année, nous avons accueilli Stéphane Blanchard, intervenant musique de Leff-Armor. Sa venue était attendue des élèves! Il leur a fait découvrir une multitude d'instruments de musique du monde entier, fait chanter, rythmer, danser... Ses interventions ont été très appréciées par les maternelles comme par les plus grands.



Au Sacré Coeur, nous aimons la musique et la fête! Pas question de laisser passer Mardi Gras sans se déguiser! Le mardi 16 février, fées, super héros et autres princesses avaient envahi la cour de récréation.



Une année 2020/2021 riche en projets, durant laquelle chaque élève aura pu s'épanouir, grandir, apprendre... L'été arrive et avec lui le temps des vacances. Toutes et tous ont mérité ce temps pour se retrouver en famille et se reposer.

David Lissillour, Chef d'établissement



ASSOCIATIONS

LE FORUM CITOYEN

LE GEOCACHING, LE PLAISIR DE LA DECOUVERTE

Le Géocaching ou « recherche de caches géolocalisées » est un loisir de plein air qui peut se pratiquer en famille et qui ressemble à une chasse aux trésors réalisée à l'aide d'un GPS ou d'une application dédiée sur smartphone. Les géocacheurs, personnes pratiquant le géocaching, se rendent à des points précis (coordonnées GPS) afin de trouver une boîte (cache ou géocache) dissimulée.

En France, on estime le nombre de caches à 310 000 et les cacheurs à 150 000. Sur le territoire de Leff Armor Communauté, on en dénombre plusieurs centaines.

Une géocache est posée par une personne (géocacheur) qui choisit un site (monument, parc, place, circuit,) ainsi qu'un emplacement précis (tronc d'arbre, infructuosité d'un édifice, trou d'un vieux mur, sous une pierre, dans le creux d'un panneau,) qui doit respecter des règles de distance entre caches, d'accès et de sécurité. Certains géocacheurs ne manquent pas d'ingéniosité pour dissimuler la boite ou pour rendre difficile son ouverture (code à déchiffrer par exemple). Une fois la cache posée, ses coordonnées sont relevées et apparaissent sur un site dédié.

CLUB DES CRAQUELINS

Notre club est très loin des clichés que l'on pouvait se faire des clubs du troisième âge et dont nous pouvions entendre parler il y a de nombreuses années.

Les activités y sont nombreuses : chaque semaine ce rendez-vous du mercredi après-midi est attendu avec impatience par les membres, même s'il n'y a aucune obligation de présence tous les mercredis, peu d'adhérents le manquent.

Le mercredi après-midi n'est pas un moment à combler dans la semaine, c'est un moment où chacun retrouve avec plaisir les autres membres.

Le club des craquelins est un lieu de convivialité, un lieu qui crée du lien.

Les boulistes viennent de reprendre avec un protocole sanitaire validé par la Mairie, les autres adhérents devront attendre le mois de septembre pour reprendre également, si les conditions sanitaires le permettent bien sûr.

Alors dès le mois de septembre, venez découvrir le club des Craquelins le temps d'un après-midi, sans engagement, que vous soyez Lanvollonnaises ou Lanvollonnais depuis longtemps ou depuis peu. C'est l'occasion de voir, revoir des personnes de notre commune ou d'en rencontrer de nouvelles.



Quel intérêt me direz-vous?

L'intérêt premier est le goût de l'évasion, de l'aventure, de la recherche. Le second est sans aucun doute la découverte de lieux, de sites ou de circuits de randonnées où le simple promeneur n'irait sans doute pas sans cette activité ludique. Un circuit peut comporter plusieurs caches qui sont soit indépendantes soit associées pour donner au fil du parcours divers indices permettant d'accéder à une cache plus importante. Le temps passe très vite car on se pique facilement au jeu, le parcours s'effectue généralement sans difficulté ce qui permet une accessibilité à une population de tout âge, l'air est pur, la nature est surprenante, les petits oiseaux...

Je pense que le géocaching est un excellent moyen pour découvrir un territoire, ici en l'occurrence Leff Armor Communauté. C'est pourquoi, je suis convaincu qu'en y associant les géocacheurs, les 27 municipalités, l'Office de tourisme, il est possible de tisser un véritable réseau de caches, placées à bon escient, pour faire découvrir le riche patrimoine de nos bourgs et de nos campagnes et pourquoi pas exploiter nos capacités d'hébergement et de ravitaillement grâce aux circuits courts.

Le Forum Citoyen pourrait jouer le rôle de coordonnateur Avis aux amateurs !

Alain Collet, président de l'association « Forum Citoyen Leff Ar Mor »



FORUM DES ASSOCIATIONS

Envie de renouer un lien social ? Envie de pratiquer une activité sportive ?

Pour faire votre choix, venez à la journée des associations qui se tiendra le samedi 11 septembre à la salle polyvalente rue du Trégor. Une cinquantaine d'adhérents des diverses associations de Lanvollon et de Leff Armor Communauté vous présenteront leurs activités et vous permettront de faire un choix parmi toutes les offres de loisirs de notre territoire.

LA JEUNESSE SPORTIVE LANVOLLONNAISE



Depuis plus d'un an maintenant, nous vivons une période difficile. Cependant, le club de la JS Lanvollon a réussi à rester dynamique et force de proposition auprès de ses différentes catégories. Lorsque l'évolution sanitaire l'a permis, les joueurs ont pu de nouveau fouler les terrains de foot et se retrouver autour de leur passion pour le ballon rond. Malheureusement, la saison a été annulée par la fédération française de football et il en va de même pour la deuxième année consécutive pour le tournoi du club qui devait mettre en place la première édition du tournoi féminin avec de nombreuses demandes telles que celles d'Issy, Saint Georges Guyonnière, Vignoc, EA Guignamp, Bondy. Malgré cette période, le club a tout de même su se renouveler pour motiver ses licenciés. Entre défi technique, compétition virtuelle ou action éducative, chacun a pu trouver de quoi l'enthousiasmer.

Le club s'engage depuis maintenant quelques saisons sur le programme éducatif fédéral mis en place par la FFF. Cette année, le club s'est distingué à travers de nombreuses actions concernant la santé, l'environnement, le fair-play, l'arbitrage etc. Cet engagement est aujourd'hui reconnu par le district et la ligue, mais nous avons également été reconnus par un partenaire important de la FFF. Nous avons effectivement été contactés par Orange, pour nous féliciter de notre engagement et nous encourager à continuer ainsi. Des actions vont être mises en place et des responsables du partenariat fédéral avec orange interviendront dans le club pour échanger et organiser des animations autour du numérique.

Nous devions cette année fêter les 100 ans du club et pour cette occasion un beau cadeau avec la réception du Label école féminine de football niveau Or. Après 4 saisons d'existence, la section féminine de la JS Lanvollon se voit remettre le label le plus haut dont seulement deux autres clubs en obtiennent l'attribution, En Avant de Guingamp et Dinan Léhon Football. C'est une récompense qui vient

saluer l'engagement des dirigeants et bénévoles du club envers cette section et envers le club d'une manière générale. Cette remise qui devait avoir lieu courant le mois d'avril est reportée en raison de la situation actuelle. Cette journée sera l'occasion de découvrir l'ensemble des catégories féminines sur le complexe Jean POULOUIN. Ce sera également l'occasion pour les joueuses de découvrir de nouvelles pratiques grâce à l'intervention sur l'ensemble de la matinée des techniciens du district qui viennent mettre leur savoir, leur compétence au service du club. La fin de matinée sera clôturée par la remise officielle du Label au club en présence de membres du district.

Les jeunes garçons de la JSL de leur coté avait très bien démarré leur saison.

Que ce soit en U9, U11, U13 les violets évoluaient au plus haut niveau départemental. Les U14 de leur côté étaient en passe de monter à mi saison pour évoluer au niveau régional, alors que les U15 etU17 figuraient à une bonne place au sein de leurs championnats.

Pour ce qui est des seniors, après un très bon début de saison la compétition s'est arrêtée fin octobre.

Les équipes seniors avaient très bien démarré le championnat puisque les quatre équipes étaient dans les quatre premiers au classement. Les joueurs continuent à s'entrainer avec Romain GICQUEL tous les dimanches matin.

Pour soutenir le club et fêter les 100 ans, une vente de vin a été organisée, chaque bouteille vendue était à l'effigie du club, de quoi garder un souvenir de ce centenaire particulier. Il est possible de passer commande en contactant Philippe PERON le président au 06 67 49 83 12 ou par messagerie électronique : js.lanvollon@wanadoo.fr

Mais le club marquera cet évènement majeur dans la vie du club en 2022 en espérant que cette crise sanitaire fera partie du passé.



KOROLLERIEN LANNONASSOCIATION DE DANSES BRETONNES

En octobre 2020 nous avions repris les cours du mercredi après-midi et du mardi soir.

Hélas, ceux-ci ont dû être arrêtés en novembre 2020 suite aux nouvelles directives imposées par la seconde vague de la pandémie.

Toutefois, nous maintenons à ce jour la programmation des animations « LANVOLLON EN DANSE » :

- Le Mercredi 21 Juillet 2021 à 20H30
- Le Mercredi 11 Août 2021 à

en espérant que les conditions sanitaires nous le permettent alors.

En attentant de se retrouver, je vous invite à consulter notre site internet :

korollerien-lannon.simplesite.com Contact : gisèle273@orange.fr

Gisèle LE FLOCH, Présidente

SALON DU LIVRE

« La vraie lecture commence quand on ne lit plus seulement pour se distraire et se fuir, mais pour se trouver. » Jean Guéhenno



C'est donc la deuxième année consécutive qui voit l'annulation de notre salon du livre. Pour des raisons que tout le monde connaît.

Cependant il est un virus contre lequel ni gestes barrières, ni vaccinations, ni confinement, ne peuvent lutter. Un virus qui nous a atteint depuis fort longtemps et qui ne nous quitte plus. C'est le virus de l'écriture et son variant, le virus de la lecture! Depuis 2013, nous rendions un hommage fort honnête à ce virus et à son variant. Ceux qui en étaient affectés venaient nombreux à notre rencontre un samedi de fin d'avril. De par leur nature, écrivains et lecteurs sont faits pour se rencontrer par pages interposées. Mais ici, à Lanvollon, la rencontre était physique, conviviale, verbale, gestuelle, parfois enflammée et quelques postillonnades agrémentaient d'enrichissantes discussions. C'était le monde d'avant ... Ce monde qui nous manque tant ! Et maintenant ? Eh bien, les écrivains écrivent, les imprimeurs impriment et les lecteurs lisent. Mais tous sont impatients de se retrouver un samedi de fin d'avril, à Lanvollon, dans la fraîcheur d'un printemps encore jeune. À vos pages et bonnes lectures

« Tant qu'on peut lire, on n'est pas complètement malheureux. »

Paul Léautaud



UTLSOYONS OPTIMISTES

Dans le précédent bulletin, nous faisions part de notre déception de devoir revivre un nouveau confinement quelques jours après la tenue de notre Assemblée Générale au cours de laquelle le programme d'année avait été présenté.

Contraints à nouveau d'attendre des jours meilleurs, nous restions quand même optimistes et espérions qu'à la sortie de l'hiver nous aurions le plaisir de nous retrouver à travers les diverses activités que nous aurions su mettre en place. Hélas la situation sanitaire ne s'est pas durablement améliorée et en Conseil d'Administration de mi-février nous avons décidé de mettre en sommeil notre association jusqu'en juin, mois qui marque la fin de notre année « universitaire », avec bien sûr le ferme espoir de redémarrer en septembre. Il convenait d'être réalistes.

Aujourd'hui nous sommes optimistes. Les laboratoires ont remarquablement travaillé et très rapidement mis au point des vaccins pour lutter contre cette pandémie. Les avis des scientifiques et des personnes averties sont plutôt teintés d'optimisme. Certes l'amélioration sera lente mais durable, à moins que les divers variants apportent des perturbations et viennent doucher les espoirs de l'heure. Il conviendra certainement de rester prudent mais la vie devrait reprendre un cours normal et notre association, comme les autres, pourrait sortir de son sommeil.

Grâce à quelques administrateurs et adhérents dévoués, nous avons maintenu un lien à travers la chronique hebdomadaire mise en ligne à chaque fin de semaine. Nous allons préparer le programme de la prochaine année et nous proposerons ainsi à chacun de retrouver des saines habitudes et ainsi de mettre fin à la routine voire la monotonie que nous imposent les règles sanitaires.

Soyons optimistes. L'espoir de reprise après l'été est



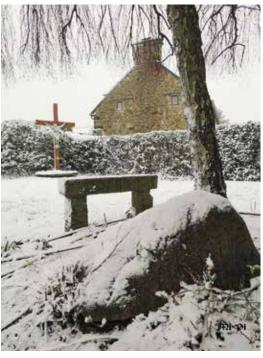
LE PAYSAGE ET LE PATRIMOINE DE LANVOLLON

SOUS LA NEIGE DU 9 AU 14 FÉVRIER 2021

1 Le parc de la mairie le 9/02/16h48 sous la bise



2 Arches du parc 9/02/16h50 999/02/16h50



3 La croix de St-Jean le 9/02/17h02



♠ Le ruisseau le Ségalen à la verticale du viaduc 9/02/17h20 « verticale »



• Le sentier botanique de Blanchardeau 9/02/17h24 « Féerie des arbres »

Parking de Blanchardeau sous le blizzard 9/02/17h37 « il fait froid, il faut rentrer avant 18h »







3 Lumière intense sur le parc de la villa Kernetra 10/02/11h33



9 La résidence Henri-Terret 10/02/11h43

10 Le mur des mosaïques





1 La Croix de bois du petit jardin communal de Cagalen Il y avait autrefois au bord de la route menant de Lanvollon à Châtelaudren une chapelle dite de St-Jean. Sa construction se perd dans la nuit des temps car nous ne possédons aucune archive concernant son édification. On en trouve trace au XIII siècle par des documents de donations (une donation de la comtesse de Goëlo en 1245). On suppose qu'elle fut construite à l'emplacement du monastère de St-Vollon, monastère construit au VII siècle puis détruit par les invasions normandes (X siècle), puis reconstruit et que le village de « Vollon » se construisit autour. A la révolution de 1789 les chapelles devinrent biens nationaux et furent vendues à l'encan. Les 4 chapelles de Lanvollon furent démontées et les pierres servirent à construire d'autres maisons. Le presbytère de Lanvollon en bénéficia ainsi que les maisons alentours. Mais le souvenir d'un lieu sacré ne s'efface pas totalement et les habitants édifièrent une croix de bois à l'emplacement de la chapelle vers 1805 (date à laquelle Napoléon 1er libéra les cultes). Il y a quelques années, la mairie put acquérir cette parcelle sauvegardant la croix et lui restituant un petit jardin dit de « Cagalen » . RD



Quelque part dans les landes entre Lanvollon, Pléguien, Lantic, Tréguidel et Tressignaux le 13/02/12h51, Il est tout à fait possible de skier, la couche de neige dépasse encore 10cm, alors qu'à 320m d'altitude autour de Lanfains et l'Hermitage-Lorge, il ne reste plus que 2 à 5cm de neige « impossible de skier dans ce secteur à 11h24 ». Habituellement, c'est plutôt l'inverse qui se produit. Dans la nuit de mardi, la bise a balayé les flocons, ce qui explique que la couche de neige pouvait varier de 5 à 20cm d'un endroit à l'autre. Les gelées ont pu varier de -2 à -6 degrés les nuits et le vent d'est a accentué les températures ressenties vers -10 degrés. MP

PROJET ACCESSIBLE À TOUTES ET TOUS

POUR LA BIODIVERSITÉ À LANVOLLON



« Libérer la nature dans les jardins privés ou publics, afin de favoriser le retour de la biodiversité »

Les Lanvollonnaises et Lanvollonnais sont invités par la mairie à photographier la zone sauvage de leur jardin ou publique pour ceux qui n'ont pas de jardin.

Le projet consiste à valoriser les zones sauvages existantes dans les jardins de Lanvollon en prenant quelques photos avec APN ou smartphones. Il incite aussi à créer des zones sauvages dans les jardins. Chaque candidat intéressé par le projet proposera 3 photos en couleur de ces zones sauvages, sans inscription sur la photo « à préciser prénom et nom avec N°1, 2, 3 des photos dans le libellé du fichier ». Inscription à faire par courriel : animation@lanvollon.fr en précisant prénom, nom, adresse, N° de téléphone, adresse mail, Date limite d'envoi le 31 juillet 2021. Une photo des trois proposées sera retenue par un jury, elle sera la plus représentative de la nature sauvage. Evidemment pour participer, il faut au moins trouver une petite zone sauvage « herbes hautes ou fleurs sauvages ou fougères, avec ou sans mares, avec ou sans arbres, arbustes, pierres, abris pour oiseaux, insectes, zones boisées, humides, sentiers, talus avec haies du bocage, ruisseaux, animaux... »; que ce soit dans un jardin très géométrique à la française ou à l'anglaise plus bucolique ou un jardin plus ou moins sauvage « ce qui ne veut pas dire en friche » ou encore dans une zone sauvage publique de Lanvollon. Les spécialistes de la biodiversité s'accordent pour dire, qu'il faut encourager l'ensauvagement d'une petite partie des zones inutiles à la biodiversité, comme les grandes pelouses coupées à ras, les ronds-points, les zones industrielles, les parcs des mairies, des châteaux, des manoirs, des terrains de golf... Deux exemples : Les pelouses des 12 millions de jardins français « petits et grands » des particuliers, couvrent un département français de 4500 à 5000 km², les gazons coupés à ras des golfs français représentent 330 km². Quelle perte pour la biodiversité! En fonction du nombre de candidats, une exposition pourrait avoir lieu sur facebook, en salle, à l'extérieur.

L'exposition permettrait aux participants et visiteurs d'échanger des idées au sujet de la biodiversité dans les jardins et ailleurs.

DNERS ET INFOS PRATIQUES

STRATÉGIE DE LUTTE CONTRE LES FRELONS ASIATIQUES

SUR LE TERRITOIRE DE LEFF ARMOR COMMUNAUTÉ



Le territoire de Leff Armor Communauté s'investi dans la lutte contre les frelons asiatiques

Arrivé accidentellement en France en 2004, le Frelon Asiatique a colonisé en quelques années le territoire français. Peu agressif envers l'homme, lorsqu'il est en solitaire, il n'en est pas de même à l'approche du nid où l'attaque peut être collective et virulente.

Outre la menace sécuritaire pour les hommes, il a un réel impact sur la biodiversité et notamment sur les pollinisateurs qui constituent l'alimentation des frelons asiatiques. Le frelon asiatique est notamment un effroyable prédateur pour les abeilles domestiques.



Afin de lutter efficacement contre la prolifération des frelons asiatiques, dangereuse pour l'Homme et la biodiversité, Leff Armor Communauté et ses 27 communes membres ont mis en place un service commun pour la destruction des nids.

Cette stratégie commune pour lutter contre la prolifération du frelon asiatique, en partenariat avec la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles des Côtes d'Armor se met en place dès aujourd'hui.

Une élimination systématique...

Cette destruction systématique des nids est la solution la plus adaptée pour faire pression sur les colonies. Afin que la destruction soit la plus massive possible, une aide financière à l'élimination sera accordée par la collectivité.

Un interlocuteur: votre mairie

Si vous constatez un nid de frelons asiatiques, contactez immédiatement votre mairie. Il ne faut pas intervenir seul!

Lorsqu'un habitant va découvrir un nid de frelons asiatiques en sa propriété, la première chose à faire est de contacter sa mairie de résidence.



Un référent communal viendra identifier l'espèce, et transmettre les informations essentielles : une liste d'entreprise pouvant intervenir, ainsi qu'une fiche de signalement.

La commune en appuie avec la Communauté de Communes prendront en charge à hauteur de $60 \$ maximum sur un montant plafond $90 \$ la facture du professionnel.

Pour la prise en charge des frais, il sera essentiel de transmettre en mairie après destruction du nid :

- La fiche de signalement complétée ;
- La facture acquittée de l'entreprise qui est intervenue.

« Pour les enjeux apicoles et environnementaux :

Le frelon asiatique se nourrit d'insectes riches en protéines.

La consommation d'abeilles induit des nuisances sur les ruches et la production de miel.

La prédation sur les pollinisateurs peut impacter la biodiversité locale et la production fruitière (telle que la filière cidricole)

Et il ne faut pas oublier les enjeux pour la santé/sécurité publique...»

Cette lutte est un bien pour tous....

FRANCE SERVICES

PROCHE DE VOUS, PROCHE DE CHEZ VOUS.

BESOIN D'AIDE POUR VOS DÉMARCHES ADMINISTRATIVES ?

France services, c'est le retour du service public au cœur des territoires !

Immatriculation de véhicules, RSA, impôts, permis de conduire, accès à vos services en ligne... À moins de 30 minutes de chez vous, dans la commune de PLÉLO, les agents de votre France services sont formés et disponibles pour vous accompagner dans vos démarches du quotidien.

France services, c'est avant tout un guichet unique qui donne accès dans un seul et même lieu aux principaux organismes de services publics : le ministère de l'Intérieur, le ministère de la Justice, les Finances publiques, Pôle emploi, l'Assurance retraite, l'Assurance maladie, la Caf, la MSA et la Poste.

Ainsi, pour résoudre vos démarches les plus complexes, les agents peuvent s'appuyer sur leurs correspondants au sein du réseau de ces neuf partenaires nationaux mais aussi sur leurs partenaires locaux. C'est notamment le cas pour Mme LE CARRÉ (DDFIP), M. CANN (conciliateur de Justice) et Mme LE HEN (point conseil budget, prochainement) .

« La notion de service public, notre état d'esprit » Jérémy MEURO , Maire de PLÉLO



DES DIFFICULTÉS POUR ACCÉDER AUX SERVICES NUMÉRIQUES ?

Création d'une adresse e-mail, impression ou scan d'un jus

tificatif, simulation d'allocations, création de vos identifiants pour accéder au service public en ligne... Les agents France services vous accompagnent également dans l'utilisation des outils informatiques et numériques du quotidien.

En complément des démarches administratives, la France services de PLÉLO vous donne accès à des postes informatiques en libre-service.

BESOIN D'AIDE POUR VOS DÉMARCHES ADMINISTRATIVES ?

Les agents de votre France services vous accompagnent du Lundi au Vendredi aux horaires suivants : 10h - 16h le Lundi , 9h - 12h les Mardis et Jeudis , 10h-12h / 14h-18h le Mercredi et 9h-12h/14h-17h le Vendredi .

Vous pouvez également prendre rendez-vous au 02 96 79 53 53 ou par courriel : franceservicesplelo@gmail.com.

TRANSPORTS SCOLAIRES







FIN JANVIER FEVRIER MARS / AVRIL MAI / JUIN / JUILLET 2021



- VILAYVANH Maysan Anousone, 10 rue Joseph Boulliou, le 4 janvier
- QUATTRIN Tyméo Eric Gilbert, Grand Kergoat, le 28 janvier
- LE GOAS Ewen Michel Daniel, 10 Impasse de Kernevez, le 11 février
- FERRAN DONASSIER Kaylenn, 11 Impasse Georges Le Bonniec, le 11 février
- SELVA Attilio, 20 bis rue Pasteur, le 26 février
- TRICOT Mathis Mickaël Isodore, 8 rue Jean Gonidec, le 6 mars
- JOLY Kelly Rita Christiane, 9 rue des Fontaines, le 23 mars
- SAUVAITRE Léandre, 5 Impasse Pors Kreiz, le 29 mars
- LE GALLIC TUAL Isao, 3 rue Jean Gonidec, le 5
- ASSELINEAU Noé Christian, 23 rue des Promenades, le 16 avril
- ANTROBUS Julia Jennifer, Keruzaré, le 9 mai

MARIAGES

• BERTHELO Maxime Dimitri Sébastien et FORTE Alexandra, 23 rue de la Gare, le 3 juillet



DÉCÈS

- DÉTANTE Noëlle, 56 ans, célibataire, 8 rue Saint-Vincent, le 1er janvier
- GONIDEC Marie Thérèse, 94 ans, veuve de Yves François Louis JOUAN, 44 rue Sainte-Anne, le 18 janvier
- PRIGENT Pierre Yves Marie Edouard, 79 ans, époux de Marie-Thérèse Yvonne LE BAIL, 3 rue de Pen Lan, le 13 février
- GUYOMARD Yvette, 93 ans veuve de Pierre Marie LE FLOCH, 16 rue Saint-Yves, le 11 février
- LE MÉRER Yves Marie, 92 ans, époux de Monique Marie Odile CARPENTIER, 6 rue des Ormes, le 12 février
- IGIGABEL Bernard Marie Joseph, 68 ans, époux de Colette Simone Marie OLLIVIER, 29 Ter rue des Fontaines, le 16 février
- JOSEPH Jacqueline Christiane, 87 ans, veuve de Claude Robert JEAN, 16 rue Saint-Yves, le 24 février
- COURSON Anna, 98 ans, veuve de Marcel Yves Marie AMP, 16 rue Saint-Yves, le 2 mars
- TILLY Yves Edouard Marie, 78 ans, époux de Odile Françoise Juliette LE CALVEZ, 16 rue Saint-Yves, le 7 mars
- LE GUYADER Yves François, 86 ans, veuf de Monique ROPARS, 5 rue du Parc, le 1er mars
- LÉARD Raymond Augustin Marcel, 79 ans, époux de Marguerite Marie MORVAN, 14 rue Saint-Jacques, le 7 mars
- CROSTEC Jeannine, 90 ans, épouse de Jacques Bernard PETIT, 42 rue du Leff, le 17 mars
- LE CAOUSSIN Lucien Louis, 88 ans, veuf de Hélène Marie Joséphine ROUXEL, 16 rue Saint-Yves, le 25
- HELLOU Marie Thérèse Joséphine, 91 ans, veuve de Joseph Pierre Marie LE GOFF, 2 rue Abbé Vallée, le 2 avril
- NICOLAZIC Didier Joseph Yves, 66 ans, veuf de Joëlle Maryvonne CHOQUER, 9 Cité Bel Air, le 9 avril
- LE POULARD Bruno, 57 ans, veuf de Edith Madeleine CARO, 10 rue des Près, le 13 avril
- MERTÈS Béatrice, 63 ans, pacte civil de solidarité avec Daniel Georges Alain BALLOUARD, rue du Moulin logement A n° 21, le 25 avril
- NICOLAS Jean François, 93 ans, époux de Mathilde Lucienne Germaine BOULLIOU, 31 rue du Trégor, le 14 mai
- LOAS Erwan Jean Charles, 59 ans, célibataire, 7 rue de Kérhouël, le 15 juin
- HERVé Annic Marie Françoise, 80 ans, célibataire, 15 bis rue Sainte-Anne, le 18 juin
- TOQUET Marie-Hélène, 78 ans, épouse de Jacques FLOCH'LAY, 3 rue Traversière, le 25 juin

